

Les incendies du Pont¹

L'incendie du 8 au 9 août 1834

FAVJ du 11.8.1954

L'histoire nous apprend que plusieurs villages de la Vallée ont été la proie des flammes. L'incendie le plus connu est celui du village du Lieu au cours duquel les archives de la commune du Chenit furent en grande partie détruites².

En 1833 un incendie consuma une partie du village de l'Abbaye. Après le sinistre, un comité composé de sept personnes choisies dans les trois villages de la commune s'occupa de solliciter et de distribuer des secours.

Ce comité était en activité lorsque dans la nuit du 8 au 9 août une nouvelle catastrophe s'abattait cette fois sur le village du Pont. Après une belle journée assez calme, un orage se forma sur la Vallée et, dès minuit, les éclairs sillonnèrent le ciel en si grand nombre que l'horizon paraissait en feu. Vers une heure et demie du matin, ainsi s'exprime un document officiel que nous devons à l'amabilité d'un lecteur, « la foudre, divisée en deux colonnes, tomba sur deux groupes de maisons situées à environ 60 toises de distance ; en un instant ces bâtiments furent en feu et en moins de 25 minutes, dix maisons n'étaient plus que des monceaux de ruines. Par suite de ce triste événement, 47 personnes étaient sans logement, la plupart sans ressources et quelques-uns sans habits ».

Le comité déjà constitué poursuivit son travail et les dons vinrent nombreux de toutes les parties du canton.

Un compte rendu de cette action, une liste de tous les dons reçus ainsi que le tableau des répartitions furent publiés. Le montant des recettes fut de 8821 fr. 32, ce qui est énorme vu la valeur de l'argent à cette époque. Il vint des dons de toutes les parties du canton, même des plus modestes. La « Gazette de Lausanne » ouvrit une souscription publique dans ses colonnes. Ce furent les pasteurs qui récoltèrent le plus grand nombre de dons.

Compte-rendu par le Comité établi pour les incendiés du village du Pont, commune de l'Abbaye, Vallée du Lac de Joux (AHP, Y1) – du 23 août 1837 –

Déjà au mois de décembre 1833, un incendie consuma une partie du village de l'Abbaye, chef-lieu de la commune et de la paroisse ; un Comité, composé de sept personnes choisies dans les trois villages de l'Abbaye, le Pont et les Bioux, fut nommé pour solliciter et distribuer des secours. Il s'occupait de sa tâche

¹ Incendies du 8-9 août 1834 ; du 6 octobre 1842 ; du 19 novembre 1842 ; du 5 octobre 1854.

² Le chroniqueur fait une erreur assez énorme. Les archives du Chenit ne furent jamais mêlées avec celles de la commune du Lieu d'une part, et d'autre part ce sinistre, confondu avec celui de 1691, ne détruisit pas les archives de la dite commune.

difficile, lorsqu'un nouveau désastre est arrivé dans cette malheureuse commune.

La nuit du 8 au 9 août 1834 a été une nuit d'effroi et de désolation pour tous les habitants du village du Pont ; la journée du 8 était superbe et la soirée calme jusqu'à onze heures. Alors commencèrent des éclairs qui bientôt augmentèrent à un tel point que l'horizon paraissait tout en feu, des tonnerres terribles ajoutaient à la terreur, qui devint bien plus grande encore lorsqu'à environ une et demi heure du matin, la foudre, divisée en deux colonnes, tomba sur deux groupes de maisons situés à environ 60 toises de distance ; en un instant ces bâtiments furent en feu et en moins de 25 minutes, dix maisons n'étaient plus que des monceaux de ruines. Par suite de ce triste événement, 47 personnes étaient sans logement, la plupart sans ressources et quelques-unes sans habits ; personne n'a péri, mais plusieurs ont couru de grands dangers et n'ont sauvé leur vie qu'en se jetant par les fenêtres du 2^{ème} étage. Tous les habitants de la Vallée et ceux des communes voisines ont rivalisé de zèle et de dévouement ; sans tous ces secours, le village du Pont aurait été en entier la proie des flammes.

Dans cette triste circonstance, le même comité nommé pour l'incendie de l'Abbaye, a été aussi chargé de s'occuper des malheureux incendiés du Pont ; il a fait un appel à la bienfaisance publique, et de prompts et généreux dons lui ont adressés de toutes les parties de notre heureux canton, et aussi de Genève, Neuchâtel et Rochejean, en France.

Dans le compte rendu en 1835, pour les incendiés de l'Abbaye, il s'est fait un devoir d'indiquer la manière dont il avait procédé pour évaluer les pertes et répartir les secours, ayant suivi la même marche pour ceux du Pont, il lui paraît superflu de rappeler ici tous ces détails.

Parvenu à la fin de ses opérations, le Comité a l'honneur de présenter le compte des dons qu'il a reçus et de l'emploi qu'il en a fait ; puissent-ils obtenir l'approbation des personnes bienfaisantes, qui apprendront sans doute avec plaisir que le plus grand nombre des incendiés ont reconstruit leurs habitations, où ils sont logés actuellement.

Le comité et les incendiés sont on ne peut plus sensibles à l'empressement que les charitables donateurs ont mis à secourir leurs concitoyens infortunés ; tous sont pénétrés de la plus vive reconnaissance et conservent de leur touchante sollicitude un bien précieux souvenir. Dieu veuille leur accorder toutes ses bénédictions.

Pont, le 23 août 1837.

E. Cruchaud, pasteur, président Rochat, secrétaire

TABLEAU RÉSUMÉ

Des pertes éprouvées et des indemnités reçues par les incendiés du Pont.

Nombre des personn.	NOMS DES INCENDIÉS.	Classi- fication	Pertes totales.		Indemnités payées en argent.		Secours en nature, valeur.		Indemnités payées par les caisses d'as- surance.		Total des indemnités reçues.		OBSERVATIONS.
			F.	R.	F.	R.	F.	R.	F.	R.	F.	R.	
9	Moyse Mouquier et fils ,	I ^{re}	2519	50	1151	26	506	29	640	«	2297	53	Trois propriétaires non portés sur ce tableau ont éprouvé des dommages à leurs bâtiments; ils ont été indemnisés de la caisse d'assurance mutuelle vaudoise. Le sieur Sam.-Guil. Rochat , avait assuré sa maison à une compagnie étrangère, qui l'a indemnisé.
1	David-Moyse Rochat ,		419	10	45	54	61	65	«	«	107	19	
	David Rochat ,		4	50	«	«	4	05	«	«	4	05	
1	Jeannette Rochat ,		75	90	«	«	68	51	«	«	68	51	
	Moyse Reymond ,		8	«	7	20	«	«	«	«	7	20	
10	Henri Rochat, marchand,	II ^{me}	4256	50	600	«	444	«	2391	70	5653	70	Les sieurs Moyse et Henri Rochat, frères, avaient aussi assuré à l'étranger, mais seulement pour une partie de leur mobilier; ce qu'ils en ont reçu leur a été porté en compte.
	Georges Rochat, boulanger,		21	«	17	40	«	«	«	«	17	40	
1	Lisette Rochat, tailleuse,		942	20	265	15	77	65	460	«	800	80	
1	Jean-David Rochat ,		106	23	52	50	57	70	«	«	90	20	
	François Ballissat ,		53	60	1	50	23	50	«	«	26	60	
6	Louis de Jaques Rochat ,	III ^{me}	2079	90	580	23	525	65	660	«	1365	90	Les incendiés qui ont reconstruit leurs maisons ont reçu de la commune de l'Abbaye 152 plantes de bois, évaluées 1463 fr.
	Ab.-L. Rochat, marchand,		18	«	15	50	«	«	«	«	15	50	
	Henri feu Daniel Rochat ,		16	«	12	«	«	«	«	«	12	«	
1	Joseph Rochat ,		1019	90	586	66	85	49	500	«	770	15	
	Edouard Rochat ,		128	50	96	40	«	«	«	«	96	40	
	J. Michot, régent,	24	«	18	«	«	«	«	«	18	«	Les particuliers dont le nombre des personnes n'est pas indiqué sur ce tableau et qui n'ont rien reçu en denrées et linge, sont ceux dont les maisons et mobilier n'ont pas été incendiés, mais qui ont éprouvé des pertes pour des objets en dépôt et consommés par l'incendie.	
7	Moyse Rochat, maréchal,	5081	«	«	«	467	70	1848	50	2516	«		
	Marc Rochat ,	189	20	141	90	«	«	«	«	141	90		
4	Samuel-Louis Rochat ,	267	40	200	40	«	«	«	«	200	40		
	David et Louis Rochat, frèr.	17	10	12	80	«	«	«	«	12	80		
2	S.-T. Rochat et sa femme ,	IV ^{me}	814	10	571	50	151	80	«	«	325	10	L'on a calculé, pour la I ^{re} classe, sur une perte d'environ le 10 p ^r cent; pour la II ^e , environ le 15 p ^r cent; pour la III ^e , environ le 25 p ^r cent, et pour la IV ^e , environ le 35 p ^r cent.
4	Siméon Rochat ,		4468	10	1669	60	454	70	780	«	2904	50	
	Héritiers d'Emilie Rochat ,		1295	80	79	50	«	«	750	«	829	50	
	Samuel-Guillaume Rochat ,		2965	«	«	«	«	«	2965	«	2965	«	
	La commune de l'Abbaye ,	400	«	«	«	«	«	280	«	280	«		
47			F. 24832	53	5700	46	2726	29	11273	«	19701	75	

Tous ces incendiés propriétaires de maisons obtinrent des devis de la part des trois communes de la Vallée. Ceux-ci figurent dans le livre S9 des ACLieu :

Rochat Jaques Henri feu Jean Abram du Pont, devis du 7^e novembre 1834³

Rochat Samuel Guillaume municipal du Pont, devis du 7^e novembre 1834

Mouquin Henri et Samuel fils de Moïse Henri, devis du 7^e novembre 1834

Rochat Joseph feu Jaques du Pont, devis 7^e novembre 1834

Rochat Jaques Moïse, maréchal feu Abram du Pont, devis du 7^e nov. 1834

Rochat Louis Samuel, greffier de paix au Pont, devis du 7^e nov. 1834

Rochat Louis Moïse feu Jaques Rodolph du Pont, devis du 7^e novembre 1834

Rochat Samuel Guillaume, municipal, et Louis Samuel, greffier, père et fils, devis du 7^e novembre 1834

Rochat Jaques Moïse maréchal feu Abram du Pont, devis 7^e novembre 1834

Rochat Anne-Louise feu Jean David du Pont, devis du 7^e novembre 1834.

Nous donnons pour exemple le devis du premier de la liste, Rochat Jaques Henri feu Jean Abram.

³ Le 7^e novembre 1834 étant le visa donné par les trois communes de la Vallée

u

RoCHAT Desir dressé à la requisiion du sieur Jacques Henri RoCHAT feu
 Jacques Henri Jean Abram RoCHAT du Pont, pour la construction d'une maison qu'il veut
 Jean Abram
 du Pont. construite en remplacement de celle incendiée la nuit du 8 au 9^e Août 1834 sur le
 local qu'il a acquis des veufs d'Emilie femme de Samuel Tobie RoCHAT au village
 du Pont, de 52 1/2 pieds de front sur 47 de profond et 20 pieds de hauteur moyenne
 consistant en logement, grange et écurie.

- 1^o La charpente de la dite maison.
- 2^o La couverture du toit de 52 1/2 pieds sur 64, ardoises et lambour.
- 3^o La couverture d'une chappe du côté du bac de 47 pieds sur 15, ardoises et lambour.
- 4^o Une paroi en planches sur le devant de la grange et de l'écurie, de 26 pieds sur 29, les portes de la grange et de l'écurie comprises.
- 5^o Le plancher de l'avant-toit en douvrans, de 26 pieds sur 12, 5 solives de 26 pieds.
- 6^o Les portes de l'avant-toit (ferme en mur) en planches.
- 7^o Le plancher de la grange en plateaux, de 31 pieds sur 10 1/2, une paroi en planches, entre la grange et l'allée, de 31 pieds, une dite en douvrans de 31 pieds, entre la grange et l'écurie, 6 colonnes de 6 pieds.
- 8^o Le plancher des ébauchés sur la grange de 31 pieds sur 10 1/2, 3 filières ou solives de 31 pieds.
- 9^o Les deux planchers de l'écurie, l'un en douvrans, l'autre en planches de 31 pieds sur 15, les montants de 9 crèches et de la porte, 10 poutres de 16 pieds, 6 solives de 31 pieds.
- 10^o Une allée de 17 pieds sur 4, les deux planchers, l'un en douvrans, l'autre en planches, une paroi entre l'allée et l'avant-toit de 12 pieds, 2 poutres, 2 solives de 17 pieds et 20 pieds pour montants de porte.
- 11^o Les deux planchers de la cuisine de 22 pieds sur 12, l'un en douvrans, l'autre en planches, une paroi en douvrans de 22 pieds, 8 poutres de 12 pieds, 8 solives de 12 pieds, 10 1/2 pieds pour filières et montants de 3 portes.
- 12^o Une chambre de la plaque et cabinet contigus, de 22 pieds sur 14, séparés par une paroi en douvrans de 14 pieds, les deux planchers, 9 poutres et filières de 15 pieds, 8 solives de 14 pieds.
- 13^o Une chambre et cabinet contigus, séparés par une paroi en douvrans de 14 pieds ayant vue du côté du bac et sur le devant de la maison, les 2 planchers de 17 1/2 sur 14 chacun, 7 poutres et filières de 15 pieds, 6 solives de 14 pieds.

(167.)

- 14°. Une case sous le cabinet prêt désigné de 14 pieds sur 14, une dite sous la chambre de la plaque de 11 pieds sur 20, les planchers dessus.
- 15°. Escalier pour descendre à chaque case, montants de portes et les portes.
- 16°. Les montants de 3 portes en plateaux et les portes en planches.
- 17°. Escalier fermé pour monter à l'étage.

à l'étage.

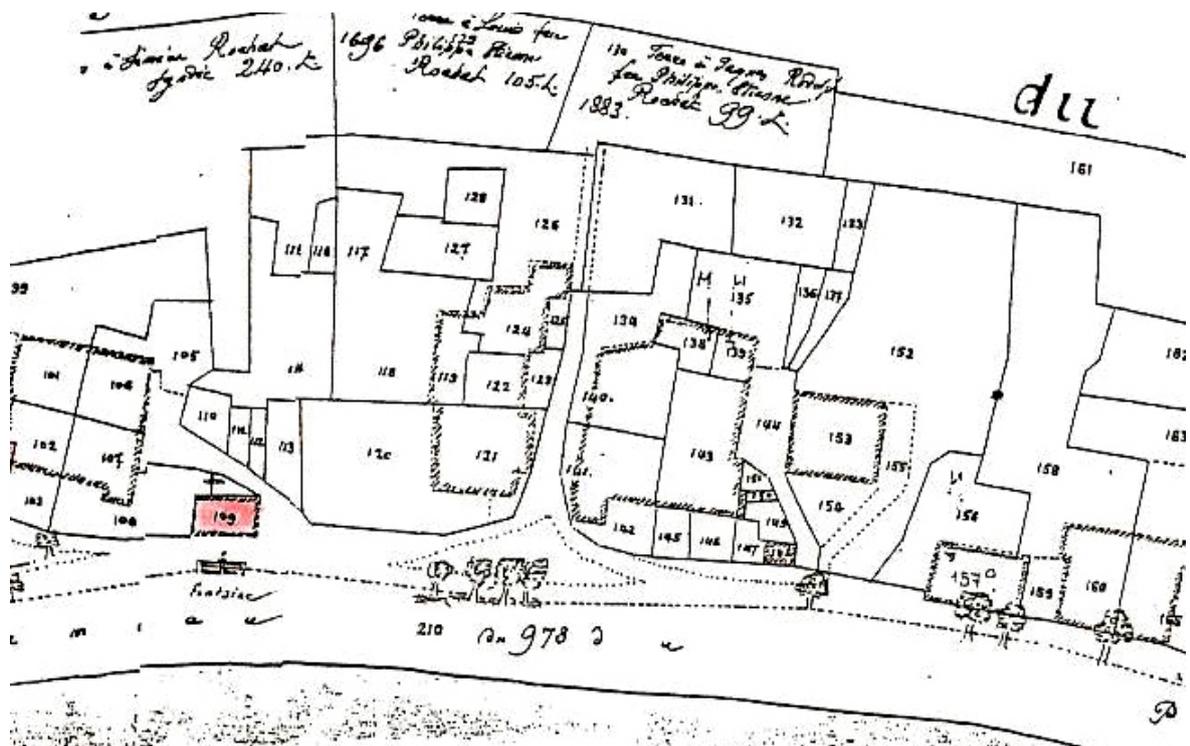
- 18°. Une antichambre de 22 pieds sur 12, les deux planchers, une paroi en boudrons de 22 pieds, 8 poutres de 13 pieds, et 104 pieds pour filières et montants des portes.
- 19°. Une chambre et cabinet séparés par une paroi en boudrons de 14 pieds, les deux planchers de 22 pieds sur 14, 9 poutres et filières de 15 pieds.
- 20°. Une chambre et cabinet ayant vue du côté du bac et sur le devant de la maison de 17 1/2 pieds sur 14, séparés par une paroi en boudrons de 14 pieds, les deux planchers, 7 poutres et filières de 15 pieds.
- 21°. Une allée aboutissant à un grenier, (ci après) de 17 pieds sur 4, les deux planchers, une paroi de 17 pieds, 3 poutres et filières de 17 pieds et 20 pieds pour montants de portes.
- 22°. Deux greniers séparés par une paroi de 26 pieds sur 12, les deux planchers, 12 pieds de paroi, 20 poutres et solettes de 13 pieds.
- 23°. Les montants de 2 portes en plateaux et les portes en planches.
- 24°. Les décharges sur les portes et fenêtres en marinage.

Pour le tout : deux cent cinq plantes 2/10.

Sont signés : F. Saml. Guignard syndic, Louis Cyp. municipal, L. Biquet municipal, David Bonney, maître charpentier; au Port le 16. Octobre 1834.

Fait et approuvé en assemblée de trois communes, au Senier le 7. Novembre 1834.

Ces sinistres se situent sur la carte de 1814, no 119 à 153 environ :



Les maisons incendiées en 1834 se situent à gauche de cet extrait de la gravure Devicque 1852, maisons actuelles bâtiment du village, maison Michel Rochat bateau et maison Tissot Tapis avec à l'arrière maison anciennement Pittet.

Cet incendie permet de revenir sur le problème des pompes de village. En ce sens la Municipalité de la commune de l'Abbaye s'adresse à l'Administration du village du Pont le 11^e octobre 1834 en ces termes :

Messieurs,

Nous étant occupés de procurer ou faire bâtir pour les pompes à incendie de cette commune des logements plus commodes et meilleurs que ceux qui ont servi jusqu'à présent, et parer aux graves inconvénients qui en ont été le résultat, il s'est présenté des obstacles de divers genres qui ont retardés et retarderont peut-être encore longtemps les changements devenus indispensables dans cette partie essentielle et importante ; toutes ces circonstances réunies nous engagent à avoir l'honneur de proposer aux trois hameaux composant cette commune :

1o Que chacun d'eux se chargerait de bâtir, sur un sol convenable et le plus tôt possible, un bâtiment destiné au logement de la pompe qui doit rester dans son village. L'entretien de ce bâtiment resterait aussi à sa charge.

2o Chaque bâtiment devrait avoir 240 pieds carrés de vide. Les fondations en pierre et le reste en bois, travaillé convenablement pour la construction l'on suivrait les directions de la Municipalité.

3o Le ou les hameaux qui voudront se charger de la construction et de l'entretien de ces bâtiments auront droit de recevoir les bois qui pourraient être accordés par le gouvernement. Ils recevront de même ceux de la commune sur le même pied que les particuliers.

4o La commune s'engagerait de payer deux cent cinquante francs pour chaque bâtiment construit convenablement et à réception de la Municipalité.

5o En faisant ces propositions, la Municipalité n'entend nullement déroger à ses droits de surveiller la conservation et la direction des pompes, non plus qu'à la nomination des pompiers pour lesquels objets, elle fera un nouveau règlement.

Il convient maintenant de découvrir quel l'état et l'origine des corps de sapeurs pompiers à l'époque.

Incendie du 6 octobre et du 19 novembre 1842

Compte-rendu par le Comité pour les incendiés du Pont du 7 octobre et du 19 novembre 1842 – TB8 –

Le village du Pont (commune de l'Abbaye de Joux), déjà affligé par un incendie en 1834, l'a été de nouveau dans la nuit du 6 au 7 8bre 1842. Cinq maisons habitées par six familles dont deux seulement avait fait assurer tout leur mobilier, devinrent en peu d'heures la proie des flammes.

On était à peine remis de la consternation causée par ce désastre, qu'un autre incendie éclat dans la nuit du 18 au 19 novembre suivant et consuma deux maisons d'habitation habitées par deux familles, dont une avait fait assurer une partie seulement de son mobilier.

Un Comité composé de six Municipaux et présidé par le Pasteur qui s'était formé dès le 7 octobre pour les premiers incendiés et avait fait, par les journaux, un appel en leur faveur, se chargea aussi de soigner pour les secours et les recommanda par la même voie à la bienfaisance publique.

Ce double appel ne tarda pas à trouver de l'écho dans bien des cœurs. Outre les dons qui parvinrent directement à plusieurs incendiés de la part de leurs amis particuliers, le comité en reçut de Genève, de Bulle et de nos bons voisins de Mouthe en France, et de presque toutes les parties de notre heureux canton. Les communes environnantes de la Vallée et de la plaine manifestèrent à cette occasion le zèle le plus louable.

De plus, le Pasteur président du Comité qui venait de quitter la commune réfugiée française de Friedrichsdorf en Allemagne où il avait exercé le St Ministère pendant quatorze ans, ayant adressé à ses anciens paroissiens (éprouvés eux-mêmes par un incendie le 12 juin de la même année) un appel en faveur des affligés de sa nouvelle paroisse, eut la joie de recevoir soit d'eux soit de quelques parents et amis de Francfort sur le Mein, la somme de 211 frs 5 batz.

On verra, par les comptes ci-après, que les secours confiés au comité en argent, en vêtements et en denrées, pour les victimes des deux incendies, ont formé en tout une valeur de 3679 francs.

Une faible partie de ces secours avaient été destinés à tous les incendiés sans distinction. Mais ceux dont le mobilier était entièrement assuré ont été unanimes pour ne rien accepter.

Parmi les autres incendiés, il s'en trouvait deux, Mr. Louis Rochat courrier et Mr. Charles Rochat, horloger, qui n'étaient assurés qu'en partie. Leurs pertes étant assez considérable, le comité n'a pas cru devoir les exclure du nombre des personnes à secourir, ce qui était surtout urgent pour le second, père de dix enfants.

Le Comité a fait aussi une part aux domestiques des principaux incendiés, ainsi qu'à quelques personnes qui avaient perdu des meubles ou des marchandises déposées dans les maisons devenues la proie des flammes. Ceci explique comment un habitant de Jougne, Mr. Chevassy, qui avait perdu trois tonneaux d'eau-de-vie déposés dans la grange de Mr. l'aubergiste Perey, a pu recevoir une indemnité de 32 frs.

Considérant l'argent qui lui était confié comme sacré, le Comité a taché de le distribuer avec la plus entière impartialité, proportionnellement aux pertes et à la position personnelle de chacun. Il a aussi apporté la plus scrupuleuse économie à l'égard des faux-frais qui ne se sont élevés, pour les deux comptes, qu'à 23 frs. 90. C'est aussi pour obtenir une économie considérable qu'il a décidé de ne faire

paraître dans les Feuilles publiques qu'un compte-rendu aussi sommaire que possible de sa gestion.

Mais avant de le publier, il croit devoir soumettre ses comptes détaillés à l'examen du Conseil d'Etat, espérant obtenir son approbation. C'est dans ce but qu'il a l'honneur de les lui adresser par l'entremise de Mr. le Préfet du district qui est aussi invité à en prendre connaissance.

L'Abbaye, le 10 juin 1844.

Les membres du Comité :

Aug. Cérésole, pasteur, président

Félix Rochat, municipal et caissier des incendiés et secrétaire.

Moyse Rochat, municipal du Pont, boursier pour les incendiés du 19^e novembre 1842

Jules Guignard de l'Abbaye

D.S. Berney, ex-syndic

Louis Berney municipal,

Félix Reymond des Bioux.

Distribution pour les incendiés du 7 octobre 1842 :

Frédéric Perey

Fr. Crausaz

Louis de David Rochat

Mr. le sergent Bonnet

Samuel Rochat et à sa femme

Mr. Chevassy de Jougne

Louis Rochat, courrier.

Distribution pour les incendiés du 19 novembre 1842 :

Charles Rochat

Georges Rochat

On a pu lire dans Berney, « assurance cantonale vaudoise incendie », 1950 :

1842. Le Pont. Le 6 octobre un incendie détruisit 8 bâtiments, indemnisés par fr. 21 136.-

Après trente et un ans d'existence, c'était la première fois que la caisse enregistrait un sinistre supérieur à fr. 20 000.-

Reste à déterminer les deux endroits de ces sinistres. Le premier dut concerner le quartier de la Truite, auberge y comprise. L'inventaire des ACA, au chapitre JB, Hôtel de la Truite, qu'en 1843 de nombreux plans sont fait pour la reconstruction du dit hôtel, signé David Nicole pour certains et Mugnet

architecte. Où l'on parle de la reconstruction d'un bâtiment, anciennement possession de la famille Rochat.

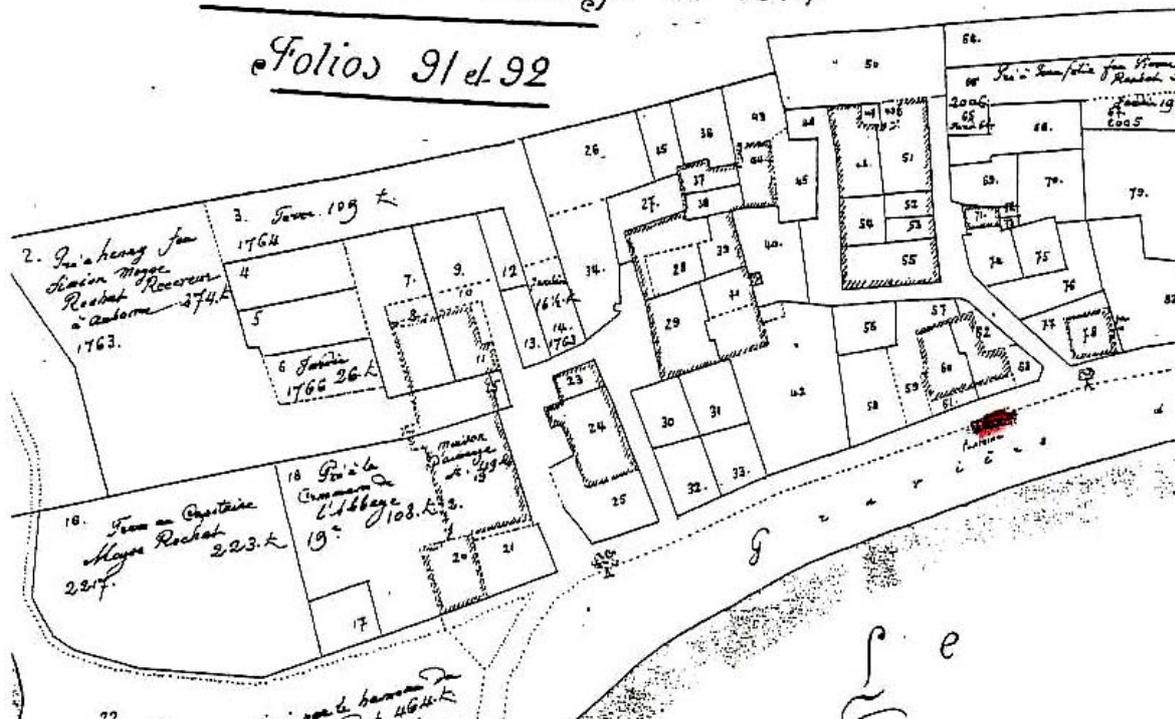
Il est probable que les autres maisons 5 maisons étaient toutes avoisinantes.

Quant au sinistre du 18 novembre 1842, plus limité, nous le plaçons à l'ouest du Grand Toit, grosse et caractéristique maison du village qui fut l'une des seules à avoir survécu aux quatre sinistres dont nous parlons.

Plan 1812

Extrait du Plan de l'Abbaye de 1814

Folios 91 et 92





C'est probablement à la suite de ces différents sinistres que l'on avait instauré passagèrement un guet de nuit qui, en raison de son coût, fut tôt abandonné, et cela à l'indignation d'un certain nombre de citoyens du Pont.

Canton de Vaud

Préfecture du district de la Vallée

Sentier, le 12 8bre 1844

Aux 49 particuliers du Pont signataires d'une pétition adressée au Conseil d'Etat, soit à Mr. Louis Alexis Rochat, l'un d'eux, à décharge de la communiquer aux autres,

Messieurs,

Le Conseil d'Etat s'est occupé de la pétition que vous lui aviez adressée par laquelle vous réclamiez contre une décision de la Municipalité de l'Abbaye qui a supprimé les guets soit gardes de nuit au hameau du Pont.

Le Département de l'Intérieur me charge de vous faire connaître que votre demande n'a pu être prise en considération, parce que la suppression dont il s'agit a été dictée en vue de réduire les dépenses communales, que ce service n'a pas répondu à l'attente du public, que la mesure ne pouvait recevoir une application générale et uniforme dans la commune, qu'il ne paraît pas que le conseil communal ait manifesté aucun vœu tendant à rétablir les guets, qu'enfin

il est laissé toute liberté aux hameaux qui en voudront, d'en établir aux frais de leurs bourses particulières.

Agréez, Messieurs, les assurances de ma considération très distinguée.

Le préfet : Reymond

L'incendie du 5 octobre 1854

Comptes-rendu des dons reçus pour les incendiés du Pont par le comité de cette Localité (AHP, Y2)

Le Comité pour les incendiés du Pont, en publiant le compte-rendu de ses opérations et la répartition des dons qui lui sont parvenus, saisit cette occasion pour exprimer sa vive reconnaissance à toutes les personnes charitables qui ont contribué au soulagement des victimes de l'incendie. L'appel que nous avons adressé à nos concitoyens en faveur de tant d'affligés a été entendu, et de toutes parts des dons nous ont été envoyés. Les besoins, il est vrai, étaient grands et pressants. Vingt et une familles venaient de perdre, au commencement de l'hiver, leur mobilier et leurs provisions; neuf d'entre elles n'étaient pas assurées, et la plupart des autres l'étaient faiblement. Mais le Dieu qui avait frappé dans sa sévérité, a daigné ouvrir les cœurs à la compassion. Aussi avons-nous vu arriver des secours bien plus nombreux que nous l'osions espérer, dans un moment où tant d'appels venaient solliciter de divers côtés la charité publique. Pénétrés de reconnaissance, nous rendons de vives actions de grâce à l'Auteur de tous les biens, lui demandant de répandre sa bénédiction et ses grâces les plus excellentes sur tous les généreux donateurs.

Le Comité.

A reporter, Fr. 2955 18 |

RÉPARTITION.

	Nombre des personnes de chaque famille.	Valeur reçue en espèces		Valeur reçue en lettres et en denrées.		TOTAL.	
		FRANCS.	CENT.	FRANCS.	CENT.	FRANCS.	CENT.
Louis feu Frédéric Rochat a reçu	8	284	»	255	65	517	65
Louis Rochat, charpentier	4	255	»	414	45	369	45
Adolphe feu Moïse Rochat, charpentier	9	260	»	202	14	462	14
Julie Gagnard née Rochat	1	45	»	19	»	62	»
Maise Rochat, pecheur	4	182	»	119	86	301	86
Louis Rochat, arpenteur	4	142	»	78	34	220	34
Susette Rochat née Glardon	1	61	»	20	70	81	70
Moïse Rochat, tisserand	4	45	»	19	42	62	42
Jean-Félix Rochat	2	114	»	60	68	154	68
Antoine Golaz	4	155	»	120	86	275	86
Jules Rôy	5	159	»	58	96	197	96
Louise Meylan	1	95	»	50	70	125	70
Henri et Jules Guignard	2	151	»	95	80	244	80
Jules Michol	4	307	»	158	81	445	81
Eliisa Rochat née Berney	2	294	»	65	25	355	25
Joseph Rochat, revendeur	5	505	»	177	50	482	50
Marianne Rochat, veuve	1	110	»	22	82	132	82
Louis Rochat, ancien aubergiste	6	653	»	244	40	877	40
Ami Rochat, fromager	4	237	»	137	06	374	06
Dépenses diverses, telles que voiturage, ports, livres achetés et distribués aux enfants, dépenses faites avec des donateurs, etc.	»	97	10	»	»	97	10
Impression des comptes	»	60	»	»	»	60	»
		3959	10	4956	72	5895	82

Les présents comptes ont été lus et approuvés par le Comité, dans sa séance du 25 septembre 1855.

L'Abbaye, le 25 septembre 1855.

Le Président,

La. BETTEN, pasteur.

Le Secrétaire,

LOUIS LERESCHE.

Incendie qui eut lieu, ainsi qu'on le découvre ci-dessous, entre l'auberge de la Truite et la grosse ferme située à l'ouest de la fromagerie (voir aussi plans ci-dessus):

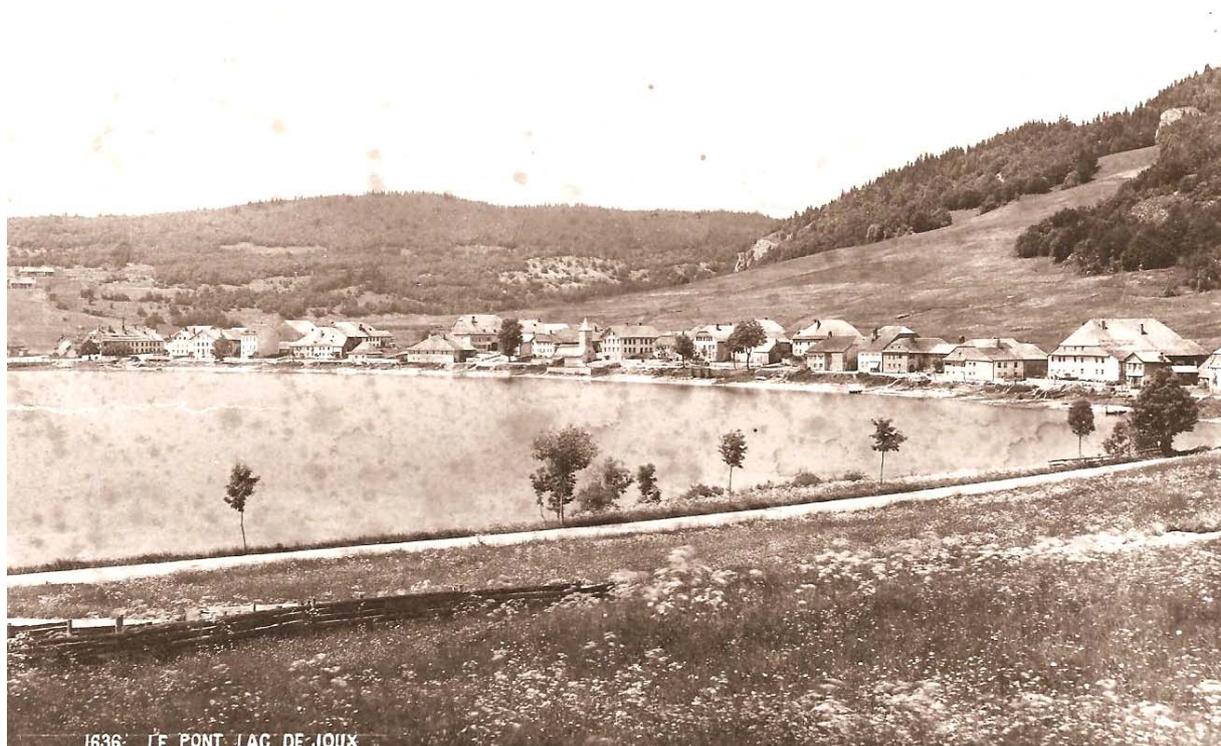


Devicque 1852. Les incendies de 1842 et de 1854 ont eu lieu dans ce quartier. Le premier a ravagé l'Hôtel de la Truite et environ, le second, ce qui pouvait rester d'ancien entre le quartier de la Truite et la maison à gauche de la fromagerie.

Si l'on fait un résumé suite à ces différentes analyses, on se rend compte que la bonne moitié du village a passé par les flammes en moins de vingt ans. Restent d'origine selon nos déductions, la maison Moillette, la fromagerie, le Grand Toit et les deux grands voisinages qui suivent à l'orient, ce qui nous amène jusqu'au niveau de la boulangerie actuelle.

D'autre part ces maisons restantes furent profondément modifiées au cours des âges. Une autre, la maison de Zélie Roachat, à l'orient de la fromagerie, ainsi

que dessous que dessous à gauche, a été démolie au début du XXe siècle pour faire place au Chalet suisse que possédera Henri Rochat-Golay, marchand de fromage.



Cette photo ancienne montre à l'envi les profondes modifications architecturales apportées aux bâtisses par les reconstructions diverses qui ont suivi les quatre incendies presque successifs du village. Les façades donnant sur le lac sont désormais ouvertes de nombreuses fenêtres, des étages sont présents à presque toutes les maisons qui étaient forcément basses voir très basses. Presque toutes ont été ainsi rehaussées, tout ou en partie, au XIXe siècle, et somme toute il y a bien peu de chance de retrouver des éléments architecturaux des XVIIe ou XVIIIe siècle. Quant au XVIe siècle, soit des débuts du Pont, quelle chance inouïe ce serait que d'en retrouver encore quelques éléments, mêmes modestes.

Les incendies certes, menace la plus sinistre, mais aussi les inondations, avec néanmoins des dégâts limités aux caves, tels qu'à la fin de 1882 et au début de 1883 – voir livres des glacières - , les coups de vent. Moins fréquentes, mais parfois très violentes et susceptibles de gros dégâts, les grêlées, ainsi qu'en 1862

Pont, le 5^e 7bre 1862

*L'Administration du Hameau du Pont
A Monsieur l'Inspecteur forestier de l'arrondissement de Cossonay,
Monsieur,*

Par votre honorée du 1^{er} courant, vous nous dîtes que le Département de l'industrie et du Commerce vous charge de nous demander la liste des personnes qui sont dans le besoin et dont les bâtiments ont souffert par la grêle de juillet dernier, l'Etat leur accordera du bois de fente pour tavillon au prix moyen de la prochaine vente de Pétra-Félix.

Le Département a décidé que les personnes dans l'aisance pourront se procurer le bois qui leur est nécessaire aux prochaines ventes d'automne.

Il nous est très difficile de faire une liste des personnes qui sont dans le besoin ; nous ne pouvons indiquer que les assistés de la Bourse des pauvres propriétaires de bâtiments qui ont souffert par la grêle qui sont Georges Reymond de Vaultion, domicilié au Pont, et Marc Rochat, menuisier au Pont.

Un grand nombre de signataires tous propriétaires de bâtiments qui ont souffert possèdent peu ou point de fortune et sont d'honnêtes travailleurs qui tiennent à l'honneur de suffire à eux-mêmes et à leurs familles par le produit de leurs travaux. Plusieurs d'entre eux seraient peu satisfaits que vous les classiez dans la catégorie des personnes dans le besoin. Nous verrions avec plaisir que le Département veuille leur être utile en leur facilitant l'achat de bois de fente pour le tavillon qui leur est nécessaire. Pour éviter toute espèce d'ennui à l'administration forestière et de tiraillements entre les signataires, nous prenons la liberté de donner pour préavis que l'Etat veuille faire marquer au moins 30 plantes de bois de fente pour tavillon dans la forêt de Pétrafélix en sus de la marquée qui est faite pour être vendues le même jour ; avec cela ceux qui ont un urgent besoin de bois pour tavillon pourront se le procurer.

Nous apprenons avec plaisir que l'Etat renvoie les signataires qui sont dans l'aisance à se procurer le bois qui leur est nécessaires aux prochaines ventes.

Nous prenons la liberté de prier Monsieur l'Inspecteur de vouloir fixer la mise de Pétrafélix au Pont, afin d'éviter un déplacement aux personnes que nous vous recommandons ; vous leur rendrez service.

Monsieur l'Ingénieur de l'Etat est occupé à faire le tracé de la route de Pétrafélix à l'asile de Mollendruz. Il espère que de 4 à 5 jours de travaux ; ainsi lundi 8 courant il aura fixé la ligne. Nous croyons qu'il y aura beaucoup de

plantes sur ce tracé propres pour tavillons. Votre garde de Pétrafélix est occupé par Mr. l'Ingénieur et saura le jour que la ligne sera fixée.

On sait que cette grêle avait aussi fait des dégâts au village des Charbonnières proche, et notamment à l'église. On découvre notamment le toit de celle-ci remis en partie à neuf sur une des plus anciennes photos-stéréo d'Auguste Reymond, de 1862.

Pièces justificatives – incendie du 8-9 août 1834 –

COMPTE-RENDU

Par le Comité établi pour les Incendies du village du Pont, commune de l'Abbaye, Vallée du Lac de Joux.

Déjà au mois de décembre 1833, un incendie consuma une partie du village de l'Abbaye, chef-lieu de la commune et de la paroisse; un Comité, composé de sept personnes choisies dans les trois villages de l'Abbaye, le Pont et les Bioux, fut nommé pour solliciter et distribuer des secours. Il s'occupait de sa tâche difficile, lorsqu'un nouveau désastre se produisit dans cette malheureuse commune.

Le nuit du 8 au 9 août 1834 a été une nuit d'effroi et de désolation pour le village du Pont; la tournee du jour se termina à onze heures et la soirée jusqu'à onze heures. Alors commencèrent des éclairs qui bientôt augmentèrent à un tel point que l'horizon paraissait tout en feu, des tonnerres terribles ajoutaient à la terreur, qui devint bien plus grande encore lorsqu'à environ une et demi heure du matin, la foudre, divisée en deux colonnes, tomba sur deux groupes de maisons situés à environ 60 toises de distance; en un instant ces bâtimens furent en feu et en moins de 20 minutes, dix maisons n'étaient plus que des monceaux de ruines. Par suite de ce triste événement, 47 personnes étaient sans logement, la plupart sans ressources et quelques-unes sans habits; personne n'a péri, mais plusieurs ont couru de grands dangers et n'ont sauvé leur vie qu'en se jetant par les fenêtres d'un 2^e étage. Tous les habitans de la Vallée et ceux des communes voisines ont rivalisé de zèle et de dévouement; sans tous ces secours, le village du Pont aurait été en entier la proie des flammes.

Dans cette triste circonstance, le même Comité nommé pour l'incendie de l'Abbaye, a été aussi chargé de s'occuper des malheureux incendiés du

Pont; il a fait un appel à la bienfaisance publique, et de prompts et généreux dons lui ont été adressés de toutes les parties de notre heureux Canton, et aussi de Genève, Neuchâtel et Rochejean, en France.

Dans le compte rendu en 1833, pour les incendiés de l'Abbaye, il s'est fait un devoir d'indiquer la manière dont il avait procédé pour évaluer les pertes et répartir les secours, ayant suivi la même marche pour ceux du Pont, il lui paraît superflu de rappeler ici tous ces détails.

Parvenu à la fin de ses opérations, le Comité a l'honneur de présenter le compte de dons qu'il a reçus et de l'emploi qu'il en a fait; puissent-ils obtenir l'approbation des personnes bienfaisantes, qui apprendront sans doute avec plaisir que le plus grand nombre des incendiés ont reconstruit leurs habitations, où ils sont logés actuellement.

Le Comité et les incendiés sont on ne peut plus sensibles à l'empressement que les charitables donateurs ont mis à secourir leurs concitoyens infortunés; tous sont pénétrés de la plus vive reconnaissance et conservent de leur touchante sollicitude un bien précieux souvenir. Dieu veuille leur accorder toutes ses bénédictions.

Pont, le 23 août 1837.

E. CRUCHAUD, Pasteur, Président.

ROCHAT, Secrétaire.

TABLEAU DES DONATEURS

Et dons reçus en argent, grains, denrées, linge et habillemens.

REÇU DE :		REÇU DE :	
F.	R.	F.	R.
		M. Descombes, past. à Ormont-dessus, par M. Cruchaud,	5 72½
		M. Sorrevo-Demartines, à Montcherand, idem,	5 45
		Mad. Demontet-Dutoit, par M. le pasteur Testuz, à Nyon,	3 48
		MM. Gaudin et Boisot, idem,	5 93
		M. et Mad. Testuz-Boisot, idem,	3 43
		Mad. Davis, anglaise, idem,	10 53
		M. Grenier, pasteur à Montreux,	5 43
		Mad. Burnat-Grenier, par M. Grenier, pasteur,	5 43
		M. Bridel, doyen, idem,	4 00
		Commune de Beaulmes, par M. Recordon, ministre,	18 00
		Commune de Vuillebaud et Perroy,	12 00
		De quatre anonymes,	14 33
		MM. François Perceret et fils, d'Yverdon,	4 00
		Municipalité de Juriens,	54 60
		Idem, 32 quart. de grains et un paq. habillemens.	
		M. Creux, de la Bourdonnette, 80 livres de grains.	
		Envoi de M. Bezangon, diacre à Moudon,	42 43
		Envoi de M. Fornerod, secrétaire à Avenches,	58 80
		Commune de LaSarraz, par MM. Chavannes, ministre,	
		et Cuaz, municipal, idem,	20 00
		Particuliers de LaSarraz, idem,	69 13
		La commune et les particuliers d'Arnex,	16 00
		Idem, 52 quart. de grains.	
		Particuliers de Vallorbes,	72 00
		Idem, 65 quart. de grains et des habillemens.	
		M. David-Henri Piguet, négociant au Chenit,	22 00
		Municipalité d'Envy,	4 00
		Plusieurs particuliers du village de l'Abbaye,	66 98
		Idem, un paquet de linge.	
		M. Maulaz, de St.-Aubin,	6 90
		MM. J.-Sam. Cart et fils, à Morges,	17 23
		M. J.-L. Courlet, idem,	6 90
		M. Charles Bugnion, assesseur à Lausanne,	4 00
		M. Ferdinand Grand, par M. Ch. Bugnion,	20 00
		M. Hostache, ministre à Oron,	5 43
		La commune de Gollion,	12 00
		Idem, 27 quart. de grains.	
		Les particul. de Bercher et d'Ogens, par M. Monnerat, min.	27 00
		Commune et particuliers de Romainmotier,	103 00
		Dames de St.-Saphorin, par M. Chavannes-Renz, past.,	31 60
		Domestiques du château, idem,	2 00
		Produit d'une collecte à Oulens, par M. Jaques, pasteur,	14 00
		M. l'adjudant Jayet-Créaturaz, par M. G. Chatelangat,	
		pasteur à Moudon,	2 00
		M. Charles Meyer, teinturier, idem,	5 30
		Famille Burnens, de Treytorrens, idem,	7 90
		Famille de M. Burnens, préfet, idem,	10 33
		M. G. Chatelangat, pasteur,	13 80

F.	R.	REÇU DE :	F.	R.
4	00	La commune de Prangins, 220 livres de grains.		
34	40	La commune de Penthaiz,	46	00
		M. Magnenat, Knebel, à Eclépens,	7	00
16	00	Idem, 12 quart. de grains, 8 quart. pommes de terre,	13	80
25	40	carottes et des haricots.	6	90
		M. Massy, père, au Chenit,	6	90
86	40	Plusieurs particuliers d'Aigle,	53	00
18	00	D'un anonyme de Lausanne, par M. Bauty, pasteur,		
		Produit d'une collecte au village du Séchey,	48	00
31	00	Idem, trois chemises.	1	00
		Produit d'une collecte à Sévery,	16	00
5	00	M. Troyon, de Lausanne, par M. le syndic Guignard,	12	10
		Prod. d'une collecte à Dompierre, par M. le past. Leresche,		
55	33	Collecte de Villars-Bramard, idem,	59	13
		Produit de la collecte des trois communes de la paroisse de	64	00
5	43	Thierrens, par M. le pasteur Mellet,	24	00
8	00	Collecte dans la commune de Cuarnens,	69	33
5	43	La commune d'Eclépens,		
80	00	Produit d'une collecte à Pampigny,		
25	02 1/2	Idem, 53 quart. de grains et 57 quart. pommes de terre.		
18	65	Une collecte à Agiez, 40 quart. de grains.	1	72 1/2
		Mad. Christin la mère, d'Yverdon, par M. Bauty, past.,	15	80
		M. Boissier, de Genève, par M. Fr. Meylan,		
		Produit d'une collecte à Romainmotier, 21 quart. de grains		
		et des habillemens.	24	43
15	80	Une collecte dans la commune de Chevilly,	24	13
		Produit d'une collecte à Lussy, par M. Nicati, min.-suffr.	3	50
46	60	Quelques particuliers de Lully,	400	00
51	10	La caisse communale du Lieu, par M. H. Dépraz, bours.,	4	00
5	43	M. Henri Berny, à Genève,	177	85
5	43	Produit d'une collecte à Orbe, par MM. Davall et Kuntz,	52	00
16	30	La municipalité d'Orbe, idem,		
		La commune et les particuliers de Corcelles, par M. le	12	03
		juge Werly,	6	90
		M. Lardy, directeur des forêts,	23	00
		Commune de Grancy,		
		Idem, 8 quart. de grains.	11	30
		Produit d'une collecte à Monnaz, par M. le syndic,	24	13
		La commune et les particuliers de St.-Georges,	48	00
24	00	La bourse du hameau des Bioux,	4	30
1	00	M. Delessert, commis à Cossonay,	100	03
6	90	M. le doyen Elie Rochat, pasteur à Agiez,		
1	72 1/2	Produit d'une collecte dans la commune du Lieu, remis		
8	00	par M. Roulet, pasteur, savoir :	22	13
4	00	Les particuliers du hameau de Fontaine-aux-Allemands,	54	63
4	00	Idem de Combenoire,	52	30
16	13	Idem des Charbonnières,		
7	90	Idem, un paquet de linge,	62	73
7	40	Des particuliers du hameau du Lieu,	16	00
17	23	La Bourse du hameau du Lieu,	2	00
8	00	M. Traksel, coiffeur à Yverdon,	59	50
158	00	La commune et les particuliers d'Echichens,	20	00
		La commune et les particuliers de Dailens,	48	00
30	80	La Commune d'Apples,	1	00
19	90	Un anonyme,		
16	00	Bureau de la Gazette de Lausanne, le montant des dons		
40	00	qu'il a recueillis, montant à fr. 946. 3 3/4, dont suit le		
		détail, de	2	00
20	70	Une dame anonyme de Rivaz,	1	00
43	80	Son fils,	5	43
22	60	M. C. B.,		
22	20	Une dame anonyme, un paquet hardes.	54	50
24	00	M. Armand Delessert, de Choisy, près Rolle,	6	90
40	00	Madame B. P.,	6	00
151	70	G. M. S.,	5	43
23	00	M. Quinclet-Berdez, à Vevey,	5	43
12	80	Anonyme de Cully,	402	93
8	00	Collecte faite dans la commune d'Aubonne,	1	00
9	23	Anonyme de Vevey,	2	00
8	50	Idem de St.-Georges,	4	00
2	00	Idem de Vevey,	6	90
2	00	Idem de Rolle,	5	43
1	50	M. Berny, de Rolle,	5	00
56	30	M. D.,	5	43
		M. Barnaud, pasteur à Etoy,	4	00
9	90	A. J.,	12	00
		Bourse communale de Combremont-le-Petit,	2	00
8	20	M. G. F.,	15	80
		M. le professeur Pidou,	2	00
		M. Liausun, suffragant à Ressudens,	5	43
		De L., de Vevey,	5	13
		Un anonyme,	2	00
		Mad. veuve Porchet, de Vennes,	5	43
		Dame S. P., de Lausanne,	13	00
6	90	La municipalité et particuliers de la paroisse de Romanel,	10	53
		La famille D. S.,	7	00
445	50	M. Grussel,	4	00
10	33	Mlle. L. D. C.,	2	00
		Mad. H. née S.,	8	00
12	00	Amis Réunis de Villars-sous-Yens,		
24	13	M. le suffragant et la bourse des pauvres de Prangins, ainsi	46	43
13	00	que de divers particuliers du dit lieu et de Duiller,	2	00
		M. J.-L. Planque,	43	30
13	00	Subscription ouverte à Nyon,		

M. le professeur Leresche, par M. Bauty, pasteur,
 Produit d'une collecte à Orny, par M. I. Pavillard, syndic,
 Idem, 40 quart. de grains.
 M. Grand d'Hauteville, par M. Christ Rochat,
 Prod. d'une collecte à Colombier, par M. J. Durand, synd.
 Idem, 20 quart. de grains et un paquet habillemens.
 Plusieurs personnes de Morges, par M. Hochreutiner, préf.
 Produit d'une collecte à Gurmens, par M. Mellet, minist.
 La commune et les particuliers de Lâpraz, par M. J.-L.
 Mégevand, municipal,
 Idem, 43 quart. de grains.
 M. Verrey, ministre à Corsier, par M. Bauty, pasteur,
 La municipalité d'Yverdon, par M. J. Kuntz, 50 quart.
 de grains.
 Produit d'une collecte à Mollens, par M. Mayor, syndic,
 Idem, 53 1/2 quart. de grains.
 M. F. Lemaire, de Lausanne, à son passage au Pont,
 M. H. Rochat, huissier du juge de paix à Lausanne,
 M. Reymond, fils, receveur à Cossonay,
 La commune de Vallorbes,
 L. Siméon Grand, instituteur à Neuchatel,
 Plusieurs personnes de Moudon, par M. J.-M. Bezançon,
 Idem, un tonneau contenant du linge et des habillemens,
 La commune de Breigny, par MM. F. et Sam. Rochat,
 9 quart. de grains.
 Mad. S. Rivier,
 Idem, un paquet habillemens.
 Produit d'une collecte à Moudon, par M. L. Morel, past.
 Municipal. et partic. de Longirod, par M. L. Leresche, Pr,
 M. Henri Roux, idem,
 M. Leresche, apasteur,
 Produit d'une collecte à Lachaux,
 Idem, 45 1/2 quart. de grains,
 M. Meylan, sous-secrétaire à Lausanne,
 Produit d'une collecte à Orbe, par M. J. Kuntz, 54 quart.
 de grains, 6 quart. pommes de terre et 2 ballots linge et
 habillemens.
 La municipalité de Ferreyres, 2 sacs de grains.
 La commune et les particuliers de Marchissy, par M. L.
 Leresche, pasteur,
 M. Buttin, pasteur à Aigle,
 M. le professeur Dufournet, par M. Bauty, pasteur,
 Mad. Christin, à Yverdon, idem,
 Mad. Lacombe-Rochat, à Lausanne,
 M. le ministre Christinat, par M. Charles Nicole,
 M. le ministre Raccaud, idem,
 MM. Georges et Charles Nicole, père et fils,
 M. Rossat, pasteur à Gimel, par M. Vermeil, ministre,
 M. Louis Jaquet, de Vallorbes,
 M. Antoine Rochat, au Sentier,
 M. Cordey, major fédéral,
 La commune et partic. de Ste-Croix, par M. Jaccard, synd.
 Commune et particuliers d'Yverdon, par M. Chautems,
 pasteur à Grandson,
 Commune et particuliers de Grandson, idem,
 Commune et particuliers de Treycovagnes, idem,
 Commune et particuliers de Giez, idem,
 M. Demartines-DeJoffrey, à Moudon, un paq. habillem.
 La commune et les particuliers de Moiry,
 M. Fr. Delessert, de Paris,
 Produit d'une collecte à Féchy, par M. Cordey, pasteur,
 Une collecte à Romanel, par M. L. Bolens, pasteur,
 Une collecte à Aclens, idem,
 La commune de Bassins, par M. Dilly, pasteur,
 Produit d'une collecte à Vevey, par M. Davall, juge,
 Une collecte à Ste-Croix, par M. Gonin, pasteur,
 La comm. et partic. de Cheseaux, par M. Monastier, minist.
 La commune de Sullens, idem,
 Commune et particuliers de Bournens, idem,
 Commune et particuliers de Bousens, idem,
 M. le pasteur Monastier,
 M. Muller, de Payerne, par M. Martignier, ministre,
 Mad. Barbey, idem,
 Produit d'une collecte à Vuillierens,
 Idem, un paquet linge.
 Une collecte à Ballens, par M. Jaq. Monod,
 Idem, 17 quart. de grains, 78 1/2 quart. pommes de terre
 et du linge.
 Produit d'une collecte dans la commune de Cottens,
 Idem, 14 quart. de grains et 18 chemises.
 Par M. Cordey, pasteur à Aubonne, 9 quart. de grains et
 du linge.
 Produit d'une collecte à Montherod, par M. le pasteur Si-
 monin, 20 quart. de grains et un habit.
 M. Ramuz-Vuilleumier, négociant à Lausanne,
 La commune et les particuliers de Vaulton, par M. le ca-
 pitaine Magnenat,
 Produit d'une collecte à Senarclens,
 Idem, 21 1/2 quart. de grains.
 La commune de Saubraz, par M. Vermeil, pasteur,
 La commune de Gimel,
 La commune de Lignerolles, par M. le minist. Vallotton,
 Idem, 13 quart. de grains et 2 paq. habillemens, idem.
 Idem, reçu d'envoi du dit M. Vallotton.

REÇU DE :

Municipalité et particuliers de Donneloye ,	
Anonyme de Rolle ,	
M. Mellet , pasteur à Mézières ,	
Anonyme d'Yverdon ,	
Dit de Payerne ,	
F. L.	
Une connaissance ,	
Des particuliers de Lavigny , par M. le ministre Simonin ,	
Particuliers de Montherod , qui avaient déjà envoyé de la	
graine , par M. le ministre Simonin ,	
Paroissiens de St.-Cergues ,	
MM. J. R. et F. R. , par M. le syndic de St.-Saphorin ,	
Plusieurs particul. de Perroy , par M. Chatelanat , past.-suf.	
M. Gay , de Beau-Séjour , à Lausanne ,	
MM. V. F. F. ,	
M. P. , pasteur ,	
La commune d'Épalinges et ses ressortissants ,	
La commune de St.-Cergues ,	
Collecte dans dite commune ,	
Collecte au cercle de l'Espérance , à Lausanne ,	
Quelques personnes anonymes ,	
Deux paroissiens de St.-Cergues ,	
M. Fillol , de Genève ,	
Mad. veuve Testuz , de Nyon ,	
Mad. Robillard ,	
Mad. Eliza Baup ,	
Une dame de Nyon ,	
Un abonné , D. N. ,	
Mad. Kehrwand-Paganeto , de Rolle , aussi par le bureau	
de la Gazette ,	

REÇU DE :

14	40	Du bureau du <i>Nouveliste Vaudois</i> , le total des dons qu'il a		
1	30	reçus , montant à fr. 59. 80 , savoir : de		
5	48	M. D. ,	F. 4	00
1	00	Dames P. , de Cully ,	40	00
1	50	Mad. A. L. F. P. ,	6	90
4	00	M. Charles Secretan ,	0	95
4	50	M. Jaq.-Henri Damas ,	6	90
68	55	De M. C. ,	5	45
9	00	De C. F. R. , à Vevey ,	5	45
3	45	Municipalité d'Arzier ,	24	15
4	00	La commune de l'Abbaye ,		89
51	52 1/2	Les particuliers des Bioux ,		80
20	00	De Rochejean , en France , par M. Georges Rochat ,		116
18	80	Bourse du village du Pont ,		53
5	45	Par MM. Rochat , négociants à Lausanne , les dons suivants :		41
8	00	M. Favre-Demièrè ,	F. 5	45
40	00	Mlle. Schmith ,	5	45
42	50	Mlle. L. G. ,	2	00
28	15	M. Panchaud , l'aîné ,	6	90
5	95	M. Pache , ancien régent ,	4	00
2	00	Mad. Auberjonois ,	6	90
3	45	M. Neuchwander ,	1	50
1	00	M. Meylan ,	0	50
1	50	M. Burnier en famille ,	10	55
60				59
50				05
1	00			
3	45			
		M. Creux , père , de Dory , 8 quart. de grains.		4
		M. Bolt , négociant à Neuchatel , par M. G. Rochat ,		00
		M. Martin , intendant des sels , idem ,		5
		M. G. Liemne , négociant à Grandson , idem ,		45
				3
				45
		Total des recettes ,	Fr.	6095 05

BILAN DU COMPTE.

RECETTES.

1° Les dons reçus en argent , suivant le détail qui précède ,	F.	R.
2° Les dons en grains , linge , habillemens et denrées diverses ,	6095	05
	2726	29
	F. 8821	52

DÉPENSES.

1° Distribué aux incendiés , suivant leurs pertes et leurs circonstances , en argent ,	F.	R.
2° Idem en grains , linge , habillemens et denrées ,	5700	46
3° Payé pour frais divers , tels que voiturages , dépôts , réception , emmagasinage , taxe du linge et des habillemens , ports , distribution , mesurage , pesage , etc. ,	2726	29
4° Pour impression du présent compte ,	541	57
	55	00
Balance ,	F. 8821	52

TABLEAU RÉSUMÉ

Des pertes éprouvées et des indemnités reçues par les incendiés du Pont.

Nombre des personn.	NOMS DES INCENDIÉS.	Classi-fication	Pertes totales.		Indemnités payées en argent.		Secours en nature , valeur.		Indemnités payées par les caisses d'assurance.		Total des indemnités reçues.		OBSERVATIONS.
			F.	R.	F.	R.	F.	R.	F.	R.	F.	R.	
9	Moyse Mouquier et fils ,	I ^{re}	2519	50	4451	26	506	29	640	00	2297	55	Trois propriétaires non portés sur ce tableau ont éprouvé des dommages à leurs bâtimens; ils ont été indemnisés de la caisse d'assurance mutuelle vaudoise. Le sieur Sam.-Guil. Rochat , avait assuré sa maison à une compagnie étrangère , qui l'a indemnisé.
1	David-Moyse Rochat ,		119	10	45	54	61	65	00	107	19		
	David Rochat ,		4	50	00	00	4	05	00	4	05		
1	Jeannette Rochat ,		75	90	00	00	68	51	00	68	51		
	Moyse Reymond ,		8	00	7	20	00	00	00	7	20	Le sieur Sam.-Guil. Rochat , avait assuré sa maison à une compagnie étrangère , qui l'a indemnisé.	
10	Henri Rochat , marchand ,	II ^{me}	4256	50	600	00	444	00	2391	70	5653	70	Les sieurs Moyse et Henri Rochat , frères , avaient aussi assuré à l'étranger , mais seulement pour une partie de leur mobilier; ce qu'ils en ont reçu leur a été porté en compte.
	Georges Rochat , boulanger ,		21	00	17	40	00	00	00	17	40		
1	Lisette Rochat , tailleur ,		942	20	265	15	77	65	460	00	800	80	
1	Jean-David Rochat ,	III ^{me}	406	25	52	50	37	70	00	90	20	Les incendiés qui ont reconstruit leurs maisons ont reçu de la commune de l'Abbaye 152 plantes de bois , évaluées 1463 fr.	
	François Ballissat ,		53	60	1	50	25	50	00	26	60		
6	Louis de Jaques Rochat ,		2079	90	580	25	525	65	660	00	4565		90
	Ab.-L. Rochat , marchand ,	48	00	15	50	00	00	00	15	50			
	Henri Heu Daniel Rochat ,	46	00	42	00	00	00	00	42	00			
1	Joseph Rochat ,	IV ^{me}	4019	90	586	65	85	49	500	00	770	45	Les particuliers dont le nombre des personnes n'est pas indiqué sur ce tableau et qui n'ont rien reçu en denrées et linge , sont ceux dont les maisons et mobilier n'ont pas été incendiés , mais qui ont éprouvé des pertes pour des objets en dépôt et consumés par l'incendie.
	Edouard Rochat ,		128	50	96	40	00	00	00	96	40		
	J. Michot , régent ,		24	00	18	00	00	00	00	18	00		
7	Moyse Rochat , maréchal ,	V ^{me}	5081	00	00	00	467	70	1848	50	2516	00	L'on a calculé , pour la I ^{re} classe , sur une perte d'environ le 10 p ^{er} cent; pour la II ^e , environ le 15 p ^{er} cent; pour la III ^e , environ le 25 p ^{er} cent , et pour la IV ^e , environ le 35 p ^{er} cent.
	Marc Rochat ,		189	20	141	90	00	00	00	141	90		
4	Samuel-Louis Rochat ,	VI ^{me}	267	40	200	40	00	00	00	200	40		
	David et Louis Rochat , frèr.		17	10	12	80	00	00	00	12	80		
2	S.-T. Rochat et sa femme ,	VII ^{me}	814	10	571	50	151	80	00	525	10		
	Siméon Rochat ,		4468	10	1669	60	454	70	780	00	2904	50	
4	Héritiers d'Emilie Rochat ,		1295	80	79	50	00	00	750	00	829	50	
	Samuel-Guillaume Rochat ,	2965	00	00	00	00	00	2965	00	2965	00		
	La commune de l'Abbaye ,	400	00	00	00	00	00	280	00	280	00		
47			F. 24852	55	5700	46	2726	29	11275	00	19701	75	

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD ,

Ayant pris connaissance du compte qui précède, qui lui a été présenté, a vu avec une véritable satisfaction l'élan généreux de la bienveillance publique en faveur des incendiés du Pont, ainsi que les soins et le zèle du Comité, qui a su satisfaire aux intentions des donateurs, et répartir avec équité, entre les victimes de l'incendie, les dons remis entre ses mains.

Le Conseil d'Etat s'est fait un plaisir d'autoriser l'inscription qui précède au pied du compte.

Donné, à Lausanne, le 18 Novembre 1857.

Le Président du Conseil d'Etat ,

A. JAQUET.

Le Chancelier ,

GAY.

(L. S.)

L'Abbaye le 31^e Octobre 1824

La Municipalité de la Commune de L'Abbaye.
A l'Administration du Village du Font.

Messieurs ?

Tous étant occupés de procurer ou faire bâtir pour les
pompes à incendie de cette Commune des logements plus
commodes et meilleurs que ceux qui ont servi jusqu'à
présent et pour avoir évité les concessions qui en ont
été le résultat, il s'est présenté des obstacles de divers
genres, qui ont retardés et retarderont peut être encore
longtemps les changements devenus indispensables; dans
cette partie essentielle et importante; toutes ces circon-
stances réunies nous engageant à avoir l'honneur de propo-
ser aux trois Seigneurs composant cette Commune.

- 1^o Que chacun d'eux se chargerait de bâtir, sur un sol convenable et
le plutôt possible, un bâtiment destiné au logement de la pompe
qui doit rester dans son village, l'entretien de ce bâtiment restera
aussi à sa charge.
- 2^o Chaque bâtiment devrait avoir 240 pieds quarrés de vide, les
fondations en pierres et le reste en bois travaillé convenablement
pour la construction, l'on suivrait les directions de la Municipalité.
- 3^o Si ou les Seigneurs qui voudraient se charger de la construction
et de l'entretien de ces bâtiments, n'ont droit de recevoir les bois qui
pourraient être accordés par le Gouvernement, ils en auront de même
ceux de la Commune sur le même pied que les habitans.
- 4^o La Commune s'engagerait de payer deux cent cinquante francs
pour chaque bâtiment construit convenablement et à réception
de la Municipalité.
- 5^o En faisant ces propositions la Municipalité n'entend nul-
lement déroger à ses Droits de Surville, la conservation et la
direction des pompes, non plus qu'à la nomination des Pompiers
pour les quels objets elle fera son nouveau règlement.

Compte-rendu
par le Comité pour les Incendies du Pont
du 7 Octobre & du 19 Novembre 1842.

Le village du Pont (commune de l'Abbaye de Joux) déjà affligé par un incendie en 1834, l'a été de nouveau dans la nuit du 6 au 7 8^{te} 1842. Cinq maisons habitées par six familles dont deux seulement avaient fait apurer tout leur mobilier, devinrent en peu d'heures la proie des flammes.

On était à peine remis de la consternation causée par ce désastre, qu'un autre incendie éclata dans la nuit du 18 au 19 Novembre suivant, et consuma deux maisons habitées par deux familles, dont une avait fait apurer une partie seulement de son mobilier.

Un Comité composé de six Membres & présidé par le Pasteur) qui s'était formé dès le 7 Octobre pour les premiers Incendies & avait fait, par les Journaux, un appel en leur faveur, se chargea aussi de soigner pour les seconds & les recommanda, par la même voie, à la bienfaisance publique.

Ce double appel ne tarda pas à trouver de l'écho dans bien des cœurs. Outre les dons qui parvinrent directement à plusieurs Incendies de la part de leurs amis particuliers, le Comité en recut de Genève, de Neuchâtel & de nos bons voisins de Moutier en France, & de presque toutes les parties de notre heureux Canton. Les communes environnantes de la Vallée & de la plaine manifestèrent, à cette occasion, le zèle le plus louable.

De plus, le Pasteur président du Comité, qui venait de quitter la commune réfugié français de Friedrichsdorf, en Allemagne, où il avait exercé le St. Ministère pendant quatre ans, ayant adressé à ses anciens paroissiens (éprouvés eux-mêmes par un incendie le 18 Juin de la même année) un appel en faveur des affligés de sa nouvelle paroisse, eut la joie de recevoir soit d'eux, soit de quelques parents & amis de Francfort, sur le Rhin, la somme de 211 fr. 5 batz.

On verra, par les comptes ci-après, que les secours confiés au Comité en argent, en vêtements & en denrées, pour les victimes

des deux incendies ont formé en tout une valeur de 3679 francs

Une faible partie de ces secours avaient été destinés à tous les Incendies sans distinction. Mais ceux dont le mobilier était entièrement assuré ont été unanimes pour en rien accepter.

Parmi les autres Incendies, il s'en trouvait deux (M^r Louis Rochat courrier & M^r Ch. Rochat, horloger finipuis) qui n'étaient assurés qu'en partie. Leurs pertes étant assez considérables, le Comité n'a pas cru devoir les exclure du nombre des personnes à secourir, ce qui était surtout urgent pour le second, père de dix enfants.

Le Comité a fait aussi une part aux domestiques des principaux Incendies, ainsi qu'à quelques personnes qui avaient perdu des meubles ou des marchandises déposés dans les maisons devenues la proie des flammes. Ceci explique comment un habitant de Bougny, M^r Chevassé, qui avait perdu trois tonneaux d'eau-de-vie déposés dans la grange de M^r l'aubergiste Pérey, a pu recevoir une indemnité de 32 fr.

Considérant l'argent qui lui était confié comme sacré, le Comité a tâché de le distribuer avec la plus entière impartialité, proportionnellement aux pertes & à la position personnelle de chacun. Il a aussi apporté la plus scrupuleuse économie à l'égard des faux-frais qui ne se sont élevés, pour les deux comptes, qu'à 23 fr. 90^c. C'est aussi pour obtenir une économie considérable qu'il a décidé de ne faire paraître dans les Feuilles publiques qu'un Compt. rendu aussi sommaire que possible de sa gestion.

Mais avant de le publier, il croit devoir soumettre ses Comptes détaillés à l'examen du Conseil d'Etat, espérant obtenir son approbation. C'est dans ce but qu'il a l'honneur de les lui adresser par l'entremise de M^r le Préfet du district qui est aussi invité à en prendre connaissance.

S. Abbaye, le 10 Juin 1844.

Les Membres du Comité.

Aug. Cérésole *off.* Pasteur, président. —

Félix Rochat Municipal & Secrétaire des Incendies de Bougny

Moyse Rochat Municipal du Pont-Bourcier pour les Incendies du même genre

Jules Guignard de S. Abbaye & D. P. Bonney

Louis Bonney *synd.*

Félix Roymond

des Biens.

Compte - Rendu

par le Comité établi pour les Incendies du village
du Pont, communi de l'Abbaye

I Incendie du 7 Octobre 1842.
I. Tableau des Donateurs.

Dons reçus 1) en argent, 2) en linage & en vêtements, 3) en grains et denrées.

1) Argent.			566.45
		Transport d'autre part 3	34.50
M. M. Le Président du Comité	6.90	Société du cercle de l'Épiscopat du Lac	75.50
Anonyme de Cully	1.50	Communi & partit ^r de Cologny par M ^r J. Salla	10.35
M. de Mestral. S ^r Saphorin	17.25	" " " Pradins " Bovay syndi	18.80
Anonyme de Coppet	6.90	" " " d'Yvonand. Rebeaud, not ^r	8. -
M. Chollet, pasteur à Vallorbes	3.45	" des Planches de Montreux par M ^r Gautier syndi	32. -
Ad. Rochas, presit à Romainmôtier	20.70	" & partit ^r de Moillens par M ^r Baudin syndi	1. -
C. Hostache, pasteur à Dailiens	3.45	M ^r J ^r Bournein d'Oulens	50. -
Anonyme de Cheables	22.60	Communi de L'Isle, Villars, Bogon et la Coudre	28. -
M. W par le Nouvelliste vaudois	3.45	Bourn particulier du hameau de la Coudre	75.40
Collecte faite au hameau de l'Abbaye par		" de Mont-la-ville par M ^r Martinet curé ^r	18.05
M ^r le juge Samuel Guignard	63.35	Collecte faite à Ballaigues par M ^r Ch. B. Recordon, past	3.45
M. M. Bridel, pasteur à Montreux	6.90	M ^r Bon ^t Bertholet, past ^r à Balgucieux	3.45
Bridel, juge à Genève	3.45	" Fréd ^r Creuchaud " Provence	16. -
Collecte faite au Braspus & au Cringe		" Ed ^t Creuchaud " S ^r Moaurin	20.40
par M ^r P. Rochat, Puymoné	62.95	Communi de la Pear par M ^r J. J. Delacour, curé ^r	196. -
M ^r le juge Pochat des Charbonniers	3.45	Collecte à Morges par M ^r J. Jaccard, vjgent	3.20
Communi et particuliers de Premier	48. -	M ^r Benj. Corbay, lib ^r à Lausanne	34.50
M ^r H. Herminet Desjard. Papp de Begnins	7. -	" H. B à Genthod	17.45
M ^r de Rham et Hermann de Gira	37.05	Par M ^r le past ^r Gomin, des particuliers de Romainmôtier	20. -
Collecte faite à Orvens par M ^r F. Rochat, vjgent	20. -	" " " don de la Communi	2. -
M ^r J. Favre, premier pasteur à La Chaux	3.45	M ^r Monnet, past ^r à Rubens	3.40
Par M ^r le past ^r Gomin. Communi & part ^r de Stiens	40. -	" Ch. Berquet, past ^r à Mussy & Corcelles	- 60
id id id de Bostonnieres	32.40	M ^r Fanchette Discreus, bonne d'engens	- 50
" " L Favre id id de Broly	50. -	M ^r Favre, vjgent à Yvonand	3.45
Collecte à Morges par M ^r A. Vuillet, min.	50. -	M ^r F. Genier, pasteur à Verrey	- 75
" " Verrey. M ^r de Veun Cérésote	46.35	L de Cully	10.35
M ^r Aug. Pochat, min à Rolle	6.90	M ^r L. L. Châlain par M ^r Gleye past ^r à Pelt	16. -
	F 566.45	Particuliers de Bonneloy par M ^r Forot syndi	F 1299.85

Transport d'autre part 1899		85
Municipalité de Montreuil	50	-
" du Lieu		
Dons recueillis de la hameau de la Croix 132.50		
De la bourse de la commune 64	196	50
pour être répartis comme suit:		
M. M. Bonnet 7.95		
" " Lery 50.70		
" tous les non assurés 29.70		132.30
" tous les incendies 44.15		
De la commune pour les non assurés 64		
		196.50
Dons-gros des Charbonniers par M. L. Pochat subrogé	4	-
M. Ant. Puchod, past. à Apples	6	90
" St. Dubois " à Bière	3	45
M. L. Lesische prop. & past. à Cultry	4	-
Quelques amis de Chiréca par M. H. Broillet synde	6	90
Dame anonyme de Véry par M. Léon. Lesade	1	-
Dons recueillis par un Comité nommé par la Municipalité de Vallorbes, et transmis par M. le Min. Barthod, pour être répartis comme suit:		
1. Pour M. le sergent Bonnet..... 2.30		
2. Pour M. Lery, subrogé..... 13.45		
3. Pour tous les non assurés du 1 ^{er} incendie & compris M. Bonnet & Lery..... 35.15		
4. Pour tous les non assurés des deux incendies & compris M. Bonnet & Lery..... 75		
Total f. 123.00		
Requis au bureau pour les incendies du 19 ^g , la moitié des 73 fr.		36.50
Produit net de la collect. de Vallorbes p. les 1 ^{rs} incendies	87	40
Commune et particuliers de Vaulorbe	30	70
De M. l'Etat, cap. des Carabiniers du camp de Bière en 1898	2	50
Recueilli par M. Jacob Kuntz, à Orbe pour M. Pochat, curier. M. Collin 2.-		
" Bombé 2.-		
" M. Mercur 4.50		
" Vissat 1.50		
M. Barbey 3.-		
Lui-même 2.-		
Par le président du Comité: De quelques uns de ses parents ou amis de Francfort, d'Alcey & de ses anciens paroissiens de l'Eglise réformée française de Friedriehs Dorf, Hanigrauv de Hoepf-Hombourg	1-10	-
M. Louis Schmidt, né Nicole	6	-
Bourse du hameau du Richy, par M. St. Leger	10	-
De cercle de l'Union au Lieu	17	50
M. de Mestral, ministre à Clay	10	-

F. 188770

Transport d'autre part 1887		70
Recueilli au bureau du Courrier suisse		
M. F. Favre 3.45		
Recordon à Véry 3.45		
M. L. G. 2.-		
Anonyme 3.45		
M. 4 ^{me} Mercur à Cypet 2.-		
C. Mercur 2.-		
M. C. Mercur, min. 2.-		
H. M. - 50		
J. A. 3.45		
F. de Saignes de Joux 13.80		
De la cure de Thierrens 12.35		
M. N. & H. Saul de Joux 3.20		
M. M. W. 13.80		
A. V. 1.50		
Anonyme 3.45		
C. P. 1.-		
L. V. 2.-		
Commune de Besigny 6.90		
M. D. à Moudon 1.-		
M. M. C. B. 5.35		
C. F. D. 2.50		
Wartmann & Gaudin 3.45		
M. J. J. 6.90		
M. H. Hortahe, past. à Ormonde depuis	104	60
Commune de Cronay, par M. J. P. Duru	8	-
De Grancy, par M. Léger, min. suff. 37		
Suite à domicile		
Bourse communale 10.-		
dont la moitié destinée à M. F. Lery l'autre aux plus nécessiteux		
12 f. 5 ont été versés aux incendies de 9 ^g		
Reste pour ceux d'Octobre	23	50
De M. Ant. Cartat, min. à Loursanne	11	-
De Suhy & Corcelles par d'Orbe par M. le pasteur Bergeret	6	90
De Cypet et de Commugny par M. le past. Weibel	17	25
M. P. Peverchon et Jantet, maître de forges à Vallorbes	7	90
M. F. Duvion, min. suff. à Chavornay	6	90
M. Lévêque, pasteur à Rolle	4	-
Hameau de l'Abbay	3	45
De Ballet, par M. le past. Châtilonat, p. M. Bonnet	16	65
De Veilleron, par M. le synde Honoré	2	-
De Moutche en France par M. le maire	22	35
Motivés de la collecte faite au hameau de Bière par M. L. Pochat & St. Borney, municipaux.	34	50
Recueilli au bureau de la Gazette de Loursanne	59	55
Anonyme 2.-		
J. C. Marnand 6.90		
Anonyme 50		
P. J. 3.45		
M. G. 1.-		
Anonyme Véry 3.45		
M. J. 3.45		

F. 224035

Transport d'autre part 2240.35

Parti du don de 22485 fait par M. Richart
avecat à Orbe, à M. L. M. Rochat
en vertu assuré, et dont celui-ci a fait
l'entier abandon en faveur des vicandis
non assurés d'8^{te} & de 9^{te}

De M. A. Baulg, past. à Fiez, moitié de son don
De M. de Noiville " à Denezy, id.
De la commune de Fiez " id.
De M. Ch. Hardy, vice-président de la commission
Commune de l'Abbaye, la moitié de son don
De Chanéaz, par M. Boney, vicar

11.45
1.75
2.
10.
5.15
70.
6.90

Total des dons en Argent F. 2347.60

Transport d'autre part

3,

Dons en grains & en denrées.

Commune & particuliers de Prémier
11 quartiers de froment, 3 - Dorge.
M. L. Cart, à l'Abbaye 2 - id.
De l'Ép. de Villars, Dozon & de la Cour
15 quartiers de froment
De Ballaigues 10 quart. grains milie
De Montreches 30 id. id.
De Vallorbe 2 Dorge
De Vaulin 4 id. id.

75.55

Total des dons reçus F. 2599.55

2,

Dons en linage & en vêtements.

De la société d'ouvrage de Cossong,
un paquet de linge
De M. Fanny Aubert, au Salliat,
un paquet de linge
Des Charbonniers:
De M. L. J. Rochat, 2 chemis. & 1 Dorg.
De M. Elie Rochat id. id.
De M. Charlot Rochat 1 Chemis. id.
De M. Juisan men. 1 paquet de hardes.
De Juriens, par M. L. pasteur Genin
1 gilet & 1 chemis.
De Moorgen, par M. A. Vulliet, min. du linge
De Vevey, par M. V. Cérésole, du linge & des
vêtements.
De M. Boidel & Bournet, 2 chemis.
2 bonnets, 2 paires de bas, 2 chemis.
1 gilet de laine.
De l'Ép. de Villars, Dozon & de la Cour
1 paquet de linge & de hardes.
De Ballaigues: 1 chemis.
De M. Lucquet, min. à Gyverdon. 1 paquet de hardes
De Montreches id.
De M. M. Boney des Vieux 1 Dorg.

Ces articles ont été estimés ensemble f. 142.90

De la part de l'Etat, par M. Roth
Commissaire des guerres
10 vieilles capotes militaires, estimés 33.50

Total des dons en linage
& en vêtements

176.40

II. Balance

du Compte des Incendies du Pont du 7 Octobre 1842.

<i>Le Comité a reçu :</i>					
1. En Argent.					
Donc sans désignation					
particuliers.					
pour M ^r . Fris' Péroz, ouvrier	87 65				
le sargent Bonnet	12 25				
M ^r . Péroz ouvrier	11 -				
		2347 60			
2. En linges & en vêtements					
3. En grains & en denrées					
<i>Le Comité a distribué</i>					
1. A. M ^r . Fris' Péroz. En Argent { dans particulier	87 65	1302 10			
{ dans sans désignation	124 45				
" linge et vêtements		61 15			1377 65
" grains et denrées		14 40			
2. A. Fris' Péroz		50 -			53 50
" linge		3 50			
3. A. M ^r . Deprez		28 65			27 15
" linge		3 50			
4. A. M ^r . Louis de David Péroz. En argent					8 -
5. M ^r . M ^r . sans désignation. En argent					27 -
6. A. M ^r . Le Roy Bonnet. En Argent { dans particulier	12 25	326 90			
{ dans sans désignation	314 65				
" linge et vêtements		52 15			408 75
" grains et denrées		29 70			
7. A. M ^r . Samuel Péroz. Argent		339 75			410 30
" linge et vêtements		36 10			
" grains et denrées		14 45			
8. A. M ^r . Charaszy de Lange, en argent					32 -
9. A. Louis Péroz, ouvrier (en partie assuré)					
" En argent { dans particulier	11 -	324 -			341 -
{ dans sans désignation	213 -				
" grains & denrées		17 -			
Port de Lettres, portage de denrées, transaction des					
(Banque)					
Frais d'impression					14 20
		13 20			
					1 -
					2599 55

Suite du Compte-Prendu
par le Comité établi pour les Incendies du village
du Dont, commune de l'Abbaye.

2. Incendies

du

19 Novembre 1842.

I Tableau des Donateurs.

Donn. reçus 1. en argent, 2. en linge et en vêtements, 3. en grains et en denrées.

1. Argent.		Crampot d'autr. part	
M. No.		Anonyme d'Yverdon	2 -
" Le Président du Comité	6.90	M. Caille, notaire à Colsonay	3.45
" J. P. B. de Lausanne	3.45	M. W. Schmidt nei Nicole	4 -
Anonyme (jeu de famille)	2.50	M. Demierre past. à Vevey	2 -
Anonyme (Au nom de Sèvres)	4.75	De Francfort sur le Mein & de Friedr. richsdorf (Landgraviat de Heph. Hombourg) par le Président du Comité	71.50.
" Ac de Mistrail - St Saphorin	13.80	M. le juge Rochat aux Charbonnières	4 -
M. Fanny Durillet nei Besson, de Vevey	3.45	Commune de Bécire, par son bourcier	10 -
M. Wenz. Corbas ltr. à Lausanne	3.45	Commune de Premier	18.30.
" F. Grenier, past. à Vevey	3.45	Recueilli au bureau du Courrier Suisse.	13.80
" L. de Cully	.75	M. M. W.	4 -
" P. H. Mollat, past. à Chézillon	6.90	Anonyme	2 -
" Frédéric de Charrière, mon. suff. à Gingins	10.35	F. F.	4 -
" Dubrit, past. à Lucerne	3.45	Buromont past. à Crion	10.35
Recueilli par deux M ^{lles} Lina Guiguer.		M. M. J. Rivier	3.45
M ^l Guiguer de Frangin	13.80	Anonyme d'Aranches	2 -
M. Arthur Guiguer, vic. consul à St Saphorin	3.45	Anonyme	6.90
M ^l Pauline Hazard	3.45	L. à Moudon	2.45
M ^l Auguste Guiguer de Nyon	3.45	C. P.	1 -
M. & M ^l Monn. Guiguer	2 -	L. V.	1 -
M ^l Augusta	2 -	Anonyme d'Aigle	6.90
M ^l Lina	8.35	E. D.	5 -
	48.30	C. F. D.	2.50
		M. Ds.	6.90
			72.25.
Recueilli par M. Louis Baquet, régent à Pully:		M. M. Rochat, ministre à Pully	3.45
Société de jeunes demoiselles	17.25	" H. Hostache, past. à Ormonod-dépus	3.45
École primaire des garçons de Pully	5.20	" D. Burnier, past. à Vevey-l. Dorat	2 -
	22.45	M ^l Lericq, à Vevey	2 -
Société des garçons des Charbonnières	4 -	M. Hardy, vic. présid. de la Commission des faits	5.20.
M. M. Curchet, pasteur à Apples	6.90	Commune, quelques particuliers & cure d'Yverdon par M. L. past. F. Decoppet	14.40
" Alex. Serresche, " Lutry	4 -	M. Ant. Curtat, min. à Lausanne	6.90.
" L. Dubois, " Bécire	3.45	D. Saucy & Porcellet par M. L. past. Berguer	17.25
Quelques amis de Chézillon par M. L. J. B. Brüllin	3.45	Commune & partie de Graney par M. L. min. légier	12.50.
Commune de Montclaville	20.70		
	F ⁱ 176.45		F ⁱ 431.10

Transport d'autre part F 431.10	
De Cappel & de Commagny par M. Weibel, pasteur	7.90
M. de Basseochon et Jantet, à Vallarbes	6.90
M. de V. Brody, par M. Martignier, past. à Arzier.	3.45
De M. Guignard, vignon à Biron	3.45
de M. de Nestrat, min. à Cloy, par M. Kuntz, v. de B.	10.-
Anonymous de Vesey	1.-
Commune de Montschier	50.-
Procureur par le Comité nommé par la Municipalité de Vallarbes et nommé par M. le min. Brochet	36.50
Commune de Vaulion & de quelques particuliers	30.70
de Cronay	8.-
De M. Pillet, avocat à Cossonay	2.50
De Vuillemin, par M. Lecomte, syndic	22.20
D'Yverdon par M. Berthoud, min. suff. à Vallarbes	2.-
De Sichesy, par M. Seluzien, municipal	8.-
de la Commune du dit hameau	12.50
de quelques particuliers	20.50
De Cercle de l'Union au lieu par son Caissier	8.-
De même Cercle, par M. le juge Félix Rochat.	17.50
Roceville au bureau de la Gazette de Lausanne	
De P. J.	3.45
M. S.	3.45
Anonymous	3.45
id.	3.45
M. C. de Dulle	..50
M. Boudry, notaire à Yverdon	3.45
	17.95
De hameau des Biefs	59.55
Commune du lieu	6.-
Hameau de l'Abbaye	13.80
Pour l'annuel p. de dix enfants, de la part d'un tiers de famille qui en compte autant.	3.45
De M. de Baulty, past. à Fiez	1.70
De Mouthe, en France, par M. le min.	34.50
M. de don de 22 f. 85 reçu de M. Pichet ann. à Orbe par M. le min. M. Rochat, nommé après, & auquel celui-ci a renoncé en faveur de tous les vicaires non après.	11.40
Commune de l'Abbaye	70.-
Roceville à la barre par M. Charles Rochat, municipal	18.40
pour M. Ch. Rochat	
Roceville à Orbe par M. G. de Kuntz	9.95
pour M. George Rochat	
De M. Sel. Guignard, vignon à l'Abbaye dont ann. de 2 f. pour chaque vicairie	2.-
Total des dons en argent. F. 910.20	

Transport F 910.20	
2. Linge & vêtements.	
De la famille Guignard (de François), un gageur considérable.	}
M. Cailla juri, notaire à Cossonay, quelques hardes	
la commune de Premier, une chemise	
M. de pasteur Berguer, quelques hardes	
Decoppet, ministre à Yverdon, un habitement complet	
D'Yverdon, par M. le min. Berthoud, quelques hardes.	}
Le tout évalué par experts F. 103.60.	
De la part de l'état, par M. Rolle, commissaire de guerre,	}
10 vieilles capotes militaires, évaluées	
	31.-
Total des dons en linge & vêtements F 134.60.	
3. Grains & denrées.	
De M. Cailla juri, notaire à Cossonay, deux quaterons de froment.	}
De la commune de Premier,	
30 quaterons de pomme de terre	}
12 " de grains méliés.	
Total des dons reçus F 1079.15	

II. Balance du compte des Incendies du Pont, du 19 Novembre 1842.

<p style="text-align: center;">Le Comité a reçu :</p> <p>1. En Argent :</p> <p style="margin-left: 20px;">Dons pour les deux Incendies sans désignation... 876.40</p> <p style="margin-left: 40px;">" particulière pour Charles Rochat 22.25</p> <p style="margin-left: 40px;">" " " " George Rochat 10.95</p> <p>2. En linges & vêtements</p> <p>3. En grain & denrées</p>	<p>910.30</p> <p>33.86</p> <p>134.60</p> <p>346.5</p>	<p>1079.45</p> <p style="text-align: center;">Total des Recettes</p>
<p style="text-align: center;">Le Comité a distribué :</p> <p>1. A M^r Charles Rochat, ague en partie,</p> <p style="margin-left: 20px;">en argent : Don particulier... 22.85</p> <p style="margin-left: 40px;">des dons sans désignation 250.-</p> <p style="margin-left: 20px;">en linges $\frac{1}{4}$ en vêtements 20.60</p> <p style="margin-left: 20px;">en grain $\frac{1}{4}$ en denrées 15.20</p> <p>2. A M^r George Rochat, non ague.</p> <p style="margin-left: 20px;">en argent : Don particulier 10.95</p> <p style="margin-left: 40px;">des dons sans désignation 616.70</p> <p style="margin-left: 20px;">en linges $\frac{1}{4}$ en vêtements 114.-</p> <p style="margin-left: 20px;">en grain $\frac{1}{4}$ en denrées 19.45</p> <p style="margin-left: 20px;">Dont : taxe du linge, volange $\frac{1}{4}$ 8.70</p> <p style="margin-left: 20px;">Frais d'impression 1.-</p> <p style="text-align: right;">Total des Dépenses</p>	<p>2,285</p> <p>308.65</p> <p>627.65</p> <p>761.10</p> <p>19.45</p> <p>8.70</p> <p>1.-</p> <p>1079.45</p>	<p>308.65</p> <p>1079.45</p> <p>1079.45</p>

Les comptes du Comité des incendies de Pont en 1842.
dans le canton précité, examinés par les membres de
la Vallée ont été trouvés justes et bien en règle.
En les approuvant il témoigne aux membres du Comité
sa vive reconnaissance pour les soins et les zèles qui
ont été apportés dans leur gestion.

Acté le 27 Juin 1844.

Le Préfet

H. ROYMOND

1842. Le Pont. Le 6 octobre, un incendie détruit
8 bâtiments, indemnisés par fr. 21 136.—

Après trente et un ans d'existence, c'était la pre-
mière fois que la caisse enregistrait un sinistre supérieur
à fr. 20 000.—

1842

1950

Bonny, "Ass. Cant. Val. c. Incendie"

Pièces justificatives – incendie du 5 octobre 1854 –

Archives du Pont 42
concerne l'incendie
du 5 octobre 1854

COMPTE-RENDU

DONS REÇUS POUR LES INCENDIÉS DU PONT

PAR LE COMITÉ DE CETTE LOCALITÉ.

Le Comité pour les incendiés du Pont, en publiant le compte-rendu de ses opérations et la répartition des dons qui lui sont parvenus, saisit cette occasion pour exprimer sa vive reconnaissance à toutes les personnes charitables qui ont contribué au soulagement des victimes de l'incendie. L'appel que nous avons adressé à nos concitoyens en faveur de tant d'affligés a été entendu, et de toutes parts des dons nous ont été envoyés. Les besoins, il est vrai, étaient grands et pressants. Vingt et une familles venaient de perdre, au commencement de l'hiver, leur mobilier et leurs provisions; neuf d'entre elles n'étaient pas assurées, et la plupart des autres l'étaient faiblement. Mais le Dieu qui avait frappé dans sa sévérité, a daigné ouvrir les cœurs à la compassion. Aussi avons-nous vu arriver des secours bien plus nombreux que nous l'osions espérer, dans un moment où tant d'appels venaient solliciter de divers côtés la charité publique. Pénétrés de reconnaissance, nous rendons de vives actions de grâces à l'Auteur de tous les biens, lui demandant de répandre sa bénédiction et ses grâces les plus excellentes sur tous les généreux donateurs.

Le Comité.

Le Comité a reçus les dons suivants :

	Fr. C.
De l'hoirie de M. Massy, à l'Orient de l'Orbe,	150
De M. Michaud, instituteur, à l'Orient de l'Orbe,	20
De M. S. Raymond, au Solliat,	20
De Mme Capt, au Solliat,	20
De M. Aubert, notaire, au Sentier,	20
De la commune de Premier,	40
De Mme Goly du Juge, au Sentier, et de Mme Capt, sa sœur, un paquet de hardes.	
De Mme Goly du Receveur, un paquet de hardes.	
Anonyme de l'Abbaye, un paquet de hardes et un sac de pommes de terre.	
De Mme Berny-Pidou, de la toile et un bonnet.	
Du hameau de Vers-chez-le-Maitre, par M. le major Goly, un tonneau et un sac remplis de hardes et de comestibles, plus un paquet et un sac de hardes.	
Par la Municipalité de Premier, quatre sacs de pommes de terre, six quarterons de froment, deux quarterons d'orge, quatre miches de pain et un paquet contenant divers habillements.	
Des Charbonnières, par M. S. Rochat,	
A reporter, Fr. 270	

	Report, Fr. 270
cinq sacs de pommes de terre et un sac de pain.	
De Cossonay, par M. le syndic Perey, un paquet de hardes,	
De M. le juge Rochat, des Charbonnières, un paquet de linge.	
De M. Jules Rochat, à l'Epine, un paquet de hardes.	
De M. L. Guignard, à l'Abbaye, un sac de pommes de terre.	
Anonyme de Ballaigues,	5
Un étranger passant au Pont,	2
De M. Nicollier, fils, à Vevey,	10
De M. Henri de Jean-Henri Raymond, aux Bioux,	7
De H. Henri Rochat, cafetier, à Lausanne,	10
De M. Antoine Rochat, au Sentier,	46 58
De M. Duvoisin, pasteur à Courmays, de M. C. Epplatonier, au Crêt-Taconnet, près Neuchâtel,	5
De Bultes, avec un paquet de hardes,	44
De M. Dufourmet, professeur,	10
De MM. les régents des écoles enfantines de Bursins et Gilly,	1 70
De Morges, par M. Vionnet, pasteur, onze paquets de hardes.	
De Morges, par M. Jaques, pasteur, quatre paquets de hardes.	
De la Société des laitiers de Crissier,	12
De Mme Eynard de Beaulieu, avec un paquet de hardes,	60
De Mme Fanny Rochat, des Bioux, un paquet de hardes.	
De Mme Bettex, à l'Abbaye, un paquet de hardes.	
Par M. Dupont, de Morges, un paquet de hardes.	
Du Lieu, par M. Monastier, pasteur, un paquet de hardes.	
De Villeneuve, par M. Schleicher, pasteur, un paquet de hardes.	
De Mlle Henriette Dessiez, à Begnins,	10
De M. F. Dupont-Christinat, à Morges,	10
De M. Porta, ministre, à Chevroux,	5
Par M. Jaques, pasteur, à Morges,	8
De M. et Mme Grand-d'Hauteville,	40
De M. et Mme Des-Loës, à Aigle,	15
De M. F. Raymond, aux Bioux,	20
Par M. Jaques, pasteur, à Morges,	5
De M. Bertholet, pasteur, à Blonay,	5
De MM. Rochat de St-Michel, à l'Abbaye,	5
De M. et Mme Aguet, à Cossonay,	10
De Morges, par M. Vionnet, de la part de M. Guex-Giral,	20
De M. Gaudin, aubergiste,	5
Du Brassus, un drap rempli de hardes.	
Du bureau de la Gazette de Lausanne, en trois envois,	592 50
Du dit, sept paquets de hardes.	
De Vevey, par M. Richard, syndic, un paquet de hardes.	
De M. Moise Rochat, du Haut-des-Près,	10
De M. Raymond, municipal, aux Bioux,	10
Du Sentier, par M. Deytard, pasteur,	478 70
A reporter, Fr. 4755 28	

	Report, Fr. 4755 28
plus trois sacs de hardes, deux chemises et un chapeau.	
De Mme Lacombe, à Lausanne, un paquet de hardes, chaises et ustensiles.	
De M. Dentan-Sabon, à Genève, un paquet de hardes.	
D'Orbe, par M. Bessire, pasteur, un paquet de hardes.	
De Mouthé, par M. le maire,	60
De la commune de Gimel,	20
Du Brassus, par M. Deytard, deux sacs de hardes.	
De la commune du Lieu et de ses paroissiens, par M. Edouard Rochat, municipal, avec un paquet de hardes,	300
De M. F. Rochat, à Cottens,	5
De Mlle Fanny Rochat, à Lausanne, un sac de hardes.	
De M. Feller, à Lausanne, un paquet de hardes.	
De M. Samuel Rochat, à Lausanne, un paquet de hardes.	
Du Brassus, un paquet de hardes et un chapeau.	
De Vuillerens, par M. André, pasteur, plus un paquet de hardes.	58 50
De Ballaigues, par M. S. Leresche, secrétaire, plus une chemise.	20
De 74 personnes d'Aubonne et des environs, par M. Peter,	180
De Beaulmes et Vuitteboeuf, par M. Guex, pasteur,	470
plus un sac de hardes et un de pommes de terre.	
Du Brassus, par M. Piguet, pasteur, des ustensiles en bois.	
De Juriens, un sac de grain, et un de pommes de terre et de hardes.	
De Ballaigues, par M. F. Conod, un paquet de hardes.	
De Dixy, dons collectés par Mlle Nancy Gaudin, trois sacs contenant du grain, pommes de terre, etc., et un paquet de hardes. (Ce dernier paquet a été perdu par le voiturier.)	
De M. P. F. Berny, aux Bioux, un paquet de hardes.	
Anonyme de Lausanne, un paquet de hardes.	
D'Orbe, par M. Bessire, un paquet de hardes, et en argent,	5
De Mme Fontannaz, des ustensiles de ménage.	
De M. Bonnard, négociant, à Lausanne,	10
De Mme Jenny Meylan, à Aigle,	5
Par M. Vionnet, de la part de M. Schopfer,	20
De M. D. L. Rochat, aux Bioux,	1
Par M. Vionnet, de la part de M. Dizrens,	2
De M. Benoît, pasteur à Moudon,	5
Par M. Jaques, pasteur à Morges,	19
Par M. Bessire, pasteur, le produit d'une collecte faite à Orbe,	475
A reporter, Fr. 2766 78	

	Report, Fr. 2766 78
Par M. Vionnet, de la part de Mme Cenvres,	5
Du dit, de la part de Mme Mercier,	4
De Mme Chenaud, à Bursins, et d'un anonyme,	7
De Mme Pauline d'Oleyres-Boujour,	6
Par M. Jaques, pasteur, de M. Sauter-Mercier,	5
Du dit, de Mlle Félicie Golay,	4
De M. Dugon-Bovet, à Villars sous Champvent,	5
De M. Curchod, pasteur à Lausame,	10
De la Société vaudoise de Secours mutuels au Locle,	65 50
De M. Antoine Reymond, à St-Sulpice (Nouchâtel),	4
De Louis-Benjamin Rochat, aux Bioux,	10
De la Municipalité de Juriciens, et d'une collecte faite à domicile,	15 50
De Mlle Lisette Rochat, au Mont-du-Lac,	5
De M. Detrey, à Vullierens,	4
De Mme Ruchonnet, à Vullierens,	4
De M. Reymond de F.	5
De M. Jomini, pasteur au Brassus, et par le même d'un anonyme,	40
De M. Louis Grobet du Rosay, à Vallorbes,	5
	A reporter, Fr. 2955 18

	Report, Fr. 2955 18
Par M. Ellès, le produit d'une tombola faite à Vevey,	225
Du bureau du <i>Nouveliste Vaudois</i> ,	5
De M. Mignot, régent émérite, à Rolle,	1 50
De Cossonay, un paquet de hardes et des livres,	15
De Pampigny, Plus un paquet de hardes et des pommes de terre,	5
De M. Bèchet, pasteur à Rossinières,	419 42
De MM. les étudiants, en deux envois,	20
Du cercle de l'Espérance du Lieu, par M. Rochat, juge de Paix,	40
De M. Melley, commandant de la gendarmerie,	10
De la commune et des particuliers de Bullet, par M. Louis Bonnet, syndic,	55
Du journal <i>Le Pays</i> ,	74
De M. Louis Rochat, aubergiste à Arnex,	5
De M. Louis Conod, peintre à Ballaigues,	5
De la commune de Villedieu en France, par M. Réand,	100
De M. et Mme Délessert, à Paris, par M. Rayroux,	70
	Total des dons reçus en espèces: Fr. 3959 40

La taxe des denrées et des hardes faite par le Comité s'est élevée à 4956 72
 Cette somme ajoutée aux dons reçus en espèces, 5959 40
 Donne un total de Fr. 8895 82

Le Comité a réparti cette somme entre dix-neuf familles victimes de l'incendie; deux n'ont pas eu part à la répartition en considération de leur position aisée.

Le partage a été fait en prenant en considération le nombre des personnes de chaque famille, la position financière de chacune d'elles et les pertes approximatives causées par l'incendie.

Des dons collectés par Mlle Louise Rochat ont été distribués par elle en particulier aux victimes de l'incendie.

RÉPARTITION.

	Nombre des personnes de chaque famille.	Valeur reçue en espèces		Valeur reçue en hardes et en denrées.		TOTAL.	
		FRANCS.	CENT.	FRANCS.	CENT.	FRANCS.	CENT.
		Louis feu Frédéric Rochat a reçu	8	284	"	235	65
Louis Rochat, charpentier	4	255	"	114	43	569	43
Adolphe feu Moïse Rochat, charpentier	9	260	"	202	44	462	44
Julie Guignard née Rochat	4	45	"	19	"	62	"
Moïse Rochat, pêcheur	4	182	"	119	56	301	56
Louis Rochat, arpenteur	4	142	"	78	51	220	51
Suzette Rochat née Glardon	4	61	"	20	70	81	70
Moïse Rochat, tissier	4	45	"	19	42	62	42
Antoine Golaz	2	114	"	40	68	154	68
Jean-Félix Rochat	4	155	"	120	86	275	86
Jules Roy	5	159	"	58	96	197	96
Louise Meylan	1	95	"	50	70	125	70
Henri et Jules Guignard	2	151	"	95	50	244	50
Jules Michot	4	507	"	158	81	665	81
Elisa Rochat née Berney	2	294	"	64	25	358	25
Joseph Rochat, revendeur	5	505	"	177	50	682	50
Marianne Rochat, veuve	4	140	"	22	82	162	82
Louis Rochat, ancien aubergiste	6	653	"	244	40	897	40
Ami Rochat, fromager	4	257	"	137	06	394	06
Dépenses diverses, telles que voiturage, ports, livres achetés et distribués aux enfants, dépenses faites avec des donateurs, etc.	"	97	10	"	"	97	10
Impression des comptes	"	60	"	"	"	60	"
		3959	40	1956	72	8895	82

Les présents comptes ont été lus et approuvés par le Comité, dans sa séance du 25 septembre 1855.

L'Abbaye, le 25 septembre 1855.

Le Président,

Ls. BETTEN, pasteur.

Le Secrétaire,

Louis LERESCHE.

